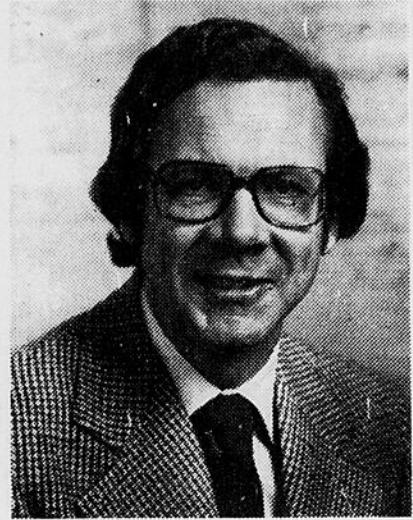


Affaire Fabien

L'affaire du juge en chef de la Cour des sessions de la paix à Montréal est maintenant classée à la suite de la démission du magistrat en cause, le juge André Fabien.

En page A 9



Association des Métis

Le ministre des Affaires indiennes Hugh Faulkner a reçu hier les revendications territoriales des Indiens métis des Territoires du Nord-Ouest.

En page A 11

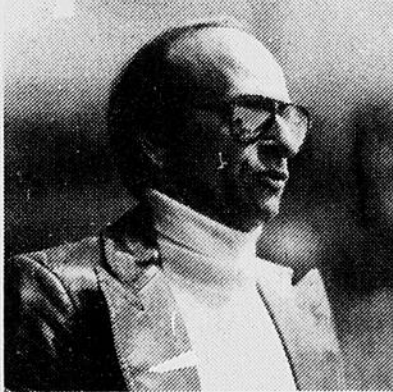
Anesthésie originale

SACRAMENTO, Calif. (AFP) — Un anesthésiste californien a perdu sa licence pour avoir injecté à deux reprises sa propre urine à des malades sur le point d'être opérés, a révélé, mercredi, une commission chargée de contrôler la qualité des soins en Californie.

Selon le porte-parole de cette commission, le Dr William Novick, 60 ans, aurait été surpris par deux fois, en juillet dernier, en train d'uriner dans une tasse à café. D'après l'infirmière qui a rapporté ces faits, il remplit ensuite une seringue du liquide et l'injecta, la première fois à une femme devant subir une hystérectomie, la seconde, à un homme devant être opéré du pied.

Les victimes de cet étrange procédé n'ont cependant pas été affectées par l'injection, a assuré le porte-parole. La commission a toutefois qualifié le Dr Novick d'"incompétent" et d'"immoral à l'extrême".

SPORTS



Suspension

Le suspense prend fin dans l'affaire Germain Munger. Ce dernier est obligé de prendre une retraite forcée d'une saison.

En page B 1

Prédiction

Le champion Ali prédit une fin rapide à son opposant de ce soir à New York, Ernie Shavers.

En page B 1

Départ

La Ligue junior régionale amorce sa vingt-cinquième saison d'activités ce soir.

En page B 1

SOMMAIRE

- Arts et spectacles A 10
- Annonces classées B 10
- Bourse B 9
- Cinéma A 10
- Décès B 11
- Finance B 8
- Horoscope B 11
- Mots croisés B 10
- Patron B 10
- Sports B 1
- Télévision A 10

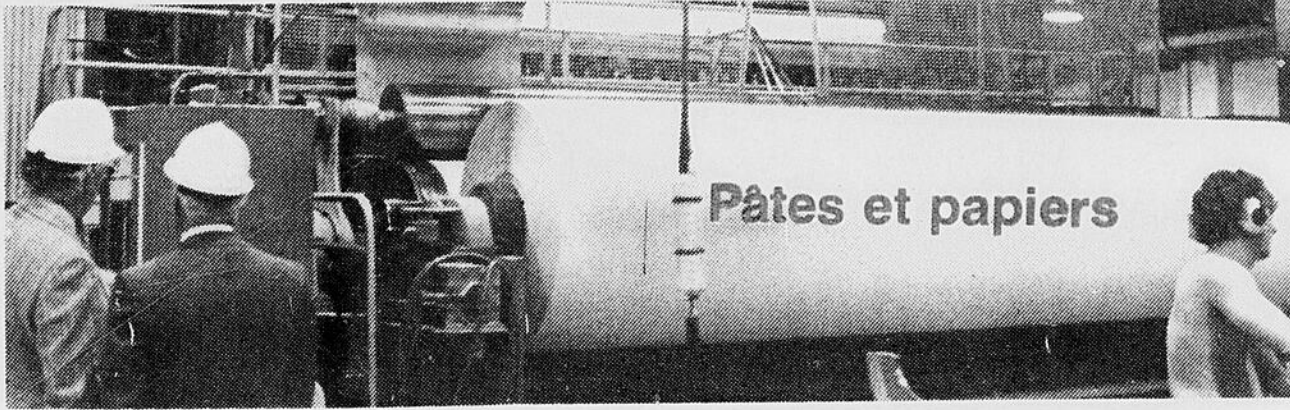
Price-Abitibi

La fusion aurait permis de sauver l'usine de Kénogami

par Claude Fortin

QUEBEC — La fusion de Price avec Abitibi-Paper a-t-elle permis de sauver l'usine de Kénogami? Il y a lieu de se poser cette question à la lumière d'affirmations contenues dans le mémoire que doit présenter la compagnie, le 11 octobre prochain, devant la Commission parlementaire sur les perspectives d'avenir de l'industrie des pâtes et papiers.

Décrivant les avantages de la grande transaction de 1974, les auteurs du document écrivent notamment: "Ce projet de Jonquière n'a pu être pris en sérieuse considération qu'en combinant sa production avec celle d'Abitibi, à Sault-Sainte-Marie (Ontario), cette combinaison étant la seule permettant d'obtenir une dimension géographique et une diversification suffisantes pour jouer un rôle



actif et rentable dans le domaine des papiers à base de pâte mécanique."

La compagnie affirme, en substance, dans son mémoire, que ses convictions concernant les avantages de conclure cette fusion se sont confirmées.

Les commentaires qu'a l'intention de formuler Abitibi-Price devant la commission parlementaire concernent également le rôle du gouvernement en regard de l'industrie du papier. Un peu à l'instar de l'Association des industries forestières du Québec, elle demande

des déductions fiscales à plusieurs niveaux, invoquant la position concurrentielle désavantageuse de l'industrie québécoise du papier par rapport à celle du sud des États-Unis.

Le seul avantage concurrentiel du Québec, pouvant atteindre \$7 la

tonne de papier journal, dit-on, réside dans le prix de l'énergie hydro-électrique.

Le groupe insiste en outre sur l'importance d'un dialogue et d'une communication soutenue entre la compagnie, le gouvernement et les syndicats, toutes des parties étroitement intéressées par la bonne marche de l'industrie québécoise du papier.

Abitibi-Price se dit par ailleurs défavorable à l'intervention directe de l'État dans le marché du papier.

La compagnie préconise également une participation de toutes les parties (patrons, employés et gouvernement) à une campagne de réduction des prix de revient, afin de placer l'industrie québécoise du papier dans une position concurrentielle plus favorable.

Autre texte en page B 8



REUNION TENDUE — Le maire Philippe Bernier de Drummondville, président de l'Union des municipalités, semble en colère alors qu'il partage la table d'honneur avec le ministre québécois des Affaires municipales Guy Tardif pendant les assises annuelles

de l'union à Québec, hier. Tardif représentait le gouvernement du Québec qui a décidé de boycotter le reste des assises pour protester contre la participation fédérale.

(Téléphoto PC)

Congrès de l'UMQ

Le Québec s'est retiré pour ne pas être cocu

QUEBEC (PC) — "Les ménages à trois, ça jamais bien marché. Il y a toujours quelqu'un qui est cocu là-dedans et on veut pas que ce soit nous autres."

C'est l'argument suprême qu'a servi hier le ministre québécois des Affaires municipales, Guy Tardif, pour justifier l'opposition de son gouvernement à la présence du ministre fédéral André Ouellet au congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec.

Ce dernier a été invité par l'exécutif de l'UMQ comme conférencier et doit prendre la parole aujourd'hui. Des invitations semblables avaient été faites au premier ministre René Lévesque et à trois membres de son cabinet mais les représentants du Québec se sont retirés mardi pour protester contre cette "intrusion fédérale" dans un domaine qui est de juridiction exclusivement provinciale.

Seul le ministre Guy Tardif a accepté finalement de s'adresser aux délégués, dans le seul but d'expliquer la position et la réaction du gouvernement québécois.

"Folie furieuse"

M. Tardif, qui a été copieusement hué dès son apparition, a tenté de démontrer à son auditoire hostile la "logique" qui a guidé le gouvernement dans sa décision de boycotter le congrès des maires et des conseillers municipaux.

La présence du ministre fédéral ne peut pas se justifier ni sur le plan constitutionnel, ni sur le plan

pratique, ni sur le plan financier", a-t-il dit.

Sur le plan constitutionnel, M. Tardif estime que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est clair quant à la juridiction exclusive du gouvernement provincial en matière municipale. Et se référant au rapport Castonguay publié en 1976, M. Tardif rappelle que malgré tout, le fédéral avait trouvé le moyen de s'immiscer dans ce secteur par quelque 120 programmes, dont le dernier, celui portant sur l'isolation des maisons, lancés depuis la Confédération.

Sur le plan pratique, il estime qu'il est illusoire de penser que le gouvernement fédéral pourrait administrer ce secteur de façon plus expéditive.

"C'est de la folie furieuse que de penser qu'on pourra avoir, ce qu'on appelle dans les milieux fédéraux une "National urban policy", a renchérit M. Tardif.

Il a enfin évoqué les raisons d'ordre financières qui justifient, selon lui, la garde jalouse de la compétence du Québec dans le domaine municipal.

Il a noté que le dernier budget de la province avait consacré \$1,2 milliard aux besoins des municipalités et que les programmes fédéraux ne représentaient que la "cécise sur le sunday".

Une tradition

Le gouvernement du Québec et le ministère des Affaires municipales sont désireux de travailler avec

Francis Dufour, candidat logique pour l'exécutif

QUEBEC — Bien qu'il se garde lui-même de prétendre y aspirer, le maire de Jonquière, M. Francis Dufour, pourrait être élu à un des postes de l'exécutif de l'Union des municipalités du Québec qui tient son congrès annuel cette semaine à Québec.

Dans les coulisses du Centre municipal des congrès, les membres du conseil d'administration (qui élit l'exécutif et dont M. Dufour fait partie), admettent lorsqu'ils sont interrogés, que M. Dufour jouit de bonnes chances d'être choisi par ses collègues.

L'autre maire de la région qui siège sur le conseil d'administration, M. Gabriel Fortin d'Alma, n'écarter pas, lui non plus, les chances de son homologue jonquérois.

Quoiqu'il en soit, c'est demain, à 17h00 que se réunit le CA pour élire un nouvel exécutif. Au poste de président, deux candidats logiques sont en lice: le président intérimaire, M. Philippe Bernier, maire de Drummondville, et le vice-président actuel, M. Jacques O'Bready, maire de Sherbrooke. S'il n'est pas comblé par un de ces deux hommes, le poste de vice-président reviendra probablement à l'un des six directeurs.

Ce qui signifie que le maire de Jonquière pourrait être élu à un des postes de directeurs.

Congrès

Par ailleurs, même si le congrès de l'organisme se tient sous le thème "Le renouveau municipal", les questions soulevées jusqu'à présent dans les ateliers demeurent à peu près les mêmes qu'aux congrès précédents: la fiscalité, l'évaluation municipale, la législation, l'habitation et les loisirs.

Un atelier a retenu, cependant, l'attention hier: celui des relations ouvrières. En l'absence du ministre du Travail Pierre-Marc Johnson, cet atelier, qui avait précisément pour thème "Les amendements au Code du Travail", fut quand même saisi de la loi 45. Le conférencier de fortune: le vice-président du Conseil du Patronat qui résuma sa position, après un discours de plus de 45 minutes, en ces termes: "La loi 45 n'est pas une loi mal rédigée, elle est une mauvaise loi".

Plusieurs conseillers de la région qui prenaient part à l'atelier, ont approuvé les déclarations du conférencier.

Le gouvernement ne pourra pas saboter facilement la RAMQ

QUEBEC (PC) — La Régie de l'assurance-maladie du Québec n'entend pas laisser le gouvernement Lévesque saboter son autonomie administrative sans alerter l'opinion publique.

C'est le message qu'a livré mercredi à Québec le Dr Martin Laberge, président de la RAMQ, à l'occasion de la présentation des Statistiques annuelles de 1976.

Des négociations sont en cours depuis quelques mois entre la régie et le cabinet du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, mais aucune formule de financement, dans l'éventail actuel de possibilités, ne semble rapprocher les deux parties.

Les sources majeures de financement du régime sont présentement constituées de contributions des particuliers et des employeurs — 0,8 de un pour cent du salaire.

La régie comptait également, à venir jusqu'au printemps dernier, sur la contribution fédérale, en vertu de la loi sur les soins médicaux du Canada.

Mais suite à des pourparlers fédéraux-provinciaux, le Canada s'est retiré de ce programme de financement et le Québec a ainsi recupéré quelques points d'impôt représentant environ \$100 millions.

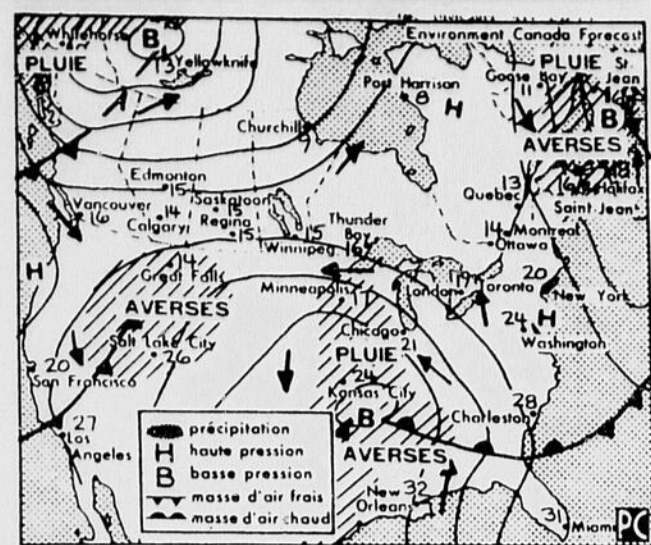
Caisse vide

Les coffres de la régie se trouvaient par le fait même amputés de cette importante somme d'argent transféré au fonds consolidé de la province.

Selon M. Laberge, la caisse de la RAMQ s'élève maintenant à une cinquantaine de millions de dollars.

Autre texte en page A 8

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour jeudi avec un aperçu pour vendredi.

Abitibi, Chibougamau, Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie et Saguenay-Lac-Saint-Jean: nuageux avec éclaircies et vents modérés par moments. Maximum, près de 12. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est et Laurentides: ciel variable. Maximum, 15 à 17. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Québec, Trois-Rivières et Rimouski: nuageux avec éclaircies et possibilités d'averses. Vents modérés par moments. Maximum, 13 à 15. Aperçu pour vendredi: passages nuageux.

Baie-Comeau, Sept-Îles et Gaspésie: nuageux avec quelques averses. Vents modérés par moments. Maximum, 10 à 12. Aperçu pour vendredi dégageant.

DANS LE MONDE

MONTREAL (PC) — Voici les températures enregistrées mercredi dans quelques villes.

	Min.	Max.
Victoria	7	13
Yellowknife	5	9
Edmonton	2	14
Calgary	0	9
Regina	1	14
Winnipeg	5	15
Toronto	13	19
Ottawa	10	14
Montréal	10	17
Québec	9	18
Fredericton	11	21
Charlottetown	13	19
Halifax	10	20
Saint-Jean, T.-N.	13	18
Chicago	11	21
Detroit	11	19
Boston	13	24
New York	14	22
Washington	17	25
Atlanta	16	27
Miami	26	31
Orlando	23	32
Nouv.-Orléans	24	33
St. Louis	11	23
Kansas City	12	20
Denver	9	29
Los Angeles	17	23
San Francisco	18	22

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera haute à 03h30 (2m.6cm) et basse à 09h25 (.3cm). Elle sera à nouveau haute à 15h35 (2m.8cm) et basse à 22h00 (.2cm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 04h40 (5m.4cm) et basse à 10h50 (.3cm). Elle sera à nouveau haute à 16h50 (5m.6cm) et basse à 23h00 (.2cm).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 04h45 (4m.7cm) et basse à 11h45 (.5cm). Elle sera à nouveau haute à 17h10 (5m.0cm) et basse à 00h20 (.4cm).

CHUT-FM

Les actionnaires refusent d'abandonner la licence

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — L'assemblée générale des actionnaires de CHUT-FM a refusé d'appuyer une recommandation du conseil d'administration soit d'abandonner la licence actuelle, tel que demandé par la CRTC et tard hier soir, devait poursuivre son étude sur une deuxième recommandation, qui est de recevoir le mandat de vendre les équipements de la

station aux meilleures conditions possibles.

Au cours d'une assemblée tumultueuse ou les accusations ont porté à l'endroit du président du conseil d'administration Me Bernard Lapointe directeur général de CHUT-FM, M. Claude Desbiens, les actionnaires de la station communautaire ont refusé de laisser aller le permis, et ont émis l'opinion que la station radiophonique n'avait répondu à aucun point à son mandat pre-

mier, celui d'être communautaire.

M. Louis Reid, qui agissait comme modérateur de l'assemblée en a eu plein les bras pour que les débats se poursuivent selon l'ordre du jour établi et il a finalement su maintenir son autorité pour que l'assemblée se déroule dans l'ordre.

Des actionnaires de CHUT-FM, des commanditaires, des auditeurs ont pu s'exprimer et de l'avis général, on voulait sauver CHUT-FM, mais il s'avérait

que selon les interventions, il n'était plus possible d'opérer la station radiophonique sous sa forme actuelle, soit celle d'être communautaire.

M. Claude Desbiens a traduit cette tendance en disant que tout avait été tenté, mais avec le résultat que l'on connaît.

Si des intervenants ont accusé les administrateurs de CHUT-FM de n'avoir jamais été communautaires, d'avoir lâché tout le monde, il s'en est trouvé pour défendre ceux-ci en disant qu'ils avaient fait un travail admirable. Un intervenant même avancé que les accusations contre MM. Lapointe et Desbiens étaient proprement écoeurantes et non de nature à encourager le bénévolat.

Me Bernard Lapointe a été catégorique. Aucune offre d'achat n'a été proposée par qui que ce soit pour la vente de la station FM et même Radio-Québec avait fait part, dans un communiqué de presse, mardi, qu'elle n'était pas intéressée à acquérir CHUT-FM.

A l'heure de tombée, les discussions se poursuivaient et le vote tardif de refuser les recommandations de l'exécutif pourraient même aboutir à la tenue d'une autre assemblée générale, devant l'ampleur du problème.



CHUT-FM SUR LA SELLETTE — Le sort de CHUT-FM se jouait, hier soir, à la suite de la recommandation du conseil d'administration de retourner à la CRTC le permis d'opération et de vendre les équipements. Mais l'assemblée générale, en dernière heure, a rejeté la première proposition. Sur la vignette, de gauche à droite, MM. Claude Desbiens, directeur général de CHUT-FM; Me Bernard Lapointe, président du conseil d'administration; Me Louis Reid, modérateur de l'assemblée et M. Roy, secrétaire de CHUT-FM.

Transporteurs en vrac

Lessard refuse d'accorder le poste d'affectation

CHICOUTIMI — Le ministre des Transports du Québec, M. Lucien Lessard, a refusé d'accorder aux transporteurs en vrac de la région 02, le poste d'affectation pour la région Saguenay-Lac-Saint-Jean déclarant que les projets de règlements émis sont inacceptables car s'ils reflètent

le principe de priorité au premier camion, ils ne reflètent pas d'autre part l'objectif du partage équitable du travail.

Le ministre Lessard, dans un télégramme au président de la compagnie Les transporteurs en vrac de la région 02, M. Michel

Duchesne, a invité cette compagnie à lui soumettre un projet de règlement général et de code d'éthique reflétant l'esprit du règlement 112 et que ces projets de règlements devront lui être soumis avant le 5 octobre.

M. Lessard indique, notamment, que dans l'esprit

du règlement 112, les règlements doivent poursuivre les objectifs d'unification des camionneurs et de partage équitable du travail entre eux.

"Ainsi, a dit le ministre Lucien Lessard, dans son télégramme aux transporteurs en vrac, il existe une contradiction entre les pouvoirs exécutifs tel que défini aux articles 11, 12, 15 et 16 de votre règlement 1 et les pouvoirs relevant du directeur du poste d'affectation suivant l'esprit du règlement 112. De plus, certains paragraphes de votre code d'éthique en particulier le paragraphe E, ne sont pas de nature à entraîner l'unification des camionneurs pour un partage équitable du travail.

Dans ces conditions je me vois contraint de rejeter vos projets de règlement général et de code d'éthique, car un ministre des Transports poursuivant les objectifs du règlement 112 ne peut les accepter".

Les tireurs de Robin Hood ont failli tuer un enfant

MONTREAL (PC) — Une Montréalaise a raconté en Cour des sessions de la paix, mercredi, comment son jeune enfant a échappé de peu à des blessures, le 22 juillet, à l'occasion de la fusillade qui a fait huit blessés dans les rangs des grévistes de la minoterie Robin Hood, de Montréal.

Mme Francine Latour, âgée de 19 ans et qui demeure en face de la minoterie, a expliqué qu'elle venait de sortir le bébé de son lit parce qu'il pleurait, à cause du bruit du premier coup de feu tiré par un gardien de sécurité, lorsqu'une chevrotine est passée à travers la vitre et le bois à la tête du berceau pour atterrir sur le matelas de son bébé.

Alors "je l'ai amené à la cuisine et j'ai gardé dans un endroit sûr jusqu'à ce que la fusillade cesse", a-t-elle précisé lors de la troisième

journée de l'enquête préliminaire de trois individus.

Ce sont Marc Lévesque, 24 ans, Antonio Rolland — "le gros en culottes courtes" — 42 ans, et Roger Rousseau 34 ans, et ils sont accusés d'avoir causé des lésions corporelles par négligence criminelle.

L'enquête, qui doit déterminer si les accusés doivent être envoyés à leur procès, se poursuit jeudi.



ENCORE UNE FOIS — Le pont Dubuc a été paralysé pendant plus de quatre heures, hier, lorsqu'un camion chargé de billots est allé donner sur la rampe pour décharger son bois à un bien mauvais endroit. Les policiers sont demeurés sur les lieux pendant plus de quatre heures pour dégager le lourd véhicule. La circulation a été perturbée comme au vieux temps du pont de Sainte-Anne. (Photo Léonard Arseneau)

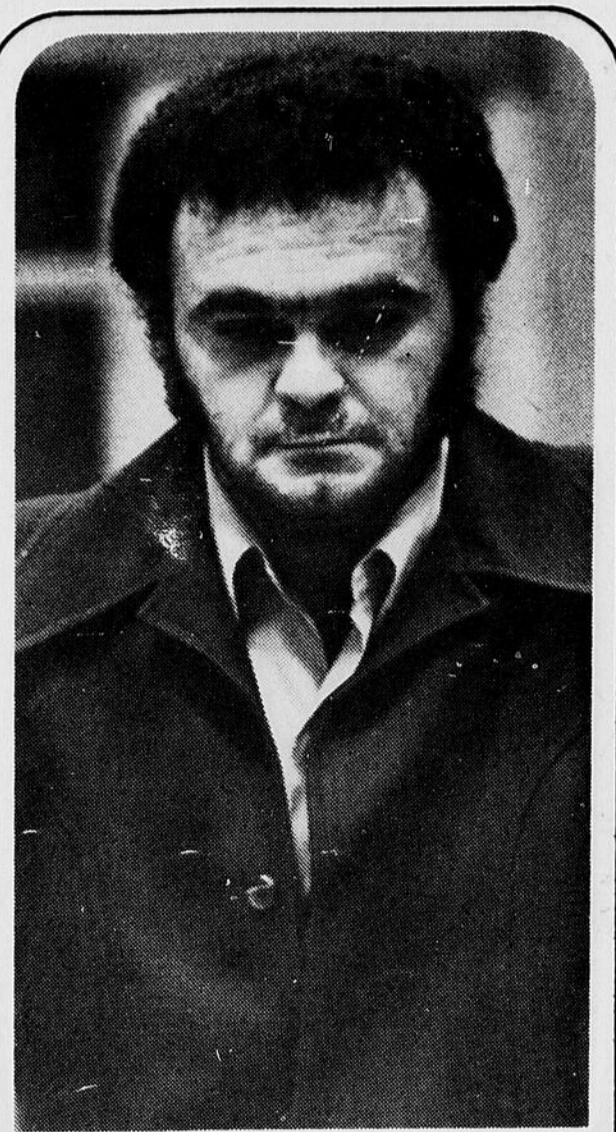
LE QUOTIDIEN
TARIF D'ABONNEMENT
 Par porteur au Saguenay-Lac-Saint-Jean
 \$1 10 par semaine
 Prix dans les dépôts \$0 25 la copie
 PAR LA POSTE
 Sag.-Lac-St-Jean-Côte-Nord
 6 mois \$35 00 1 an \$65 00
 Autres régions au Canada
 6 mois \$45 00 1 an \$80 00
 Pays étrangers
 6 mois \$65 00 1 an \$125 00
 Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire
 Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec

Reprise du dialogue dans l'affaire Marion

SHERBROOKE — La reprise du dialogue entre les ravisseurs de Charles Marion et les dirigeants de la Caisse populaire de Sherbrooke est, s'est poursuivie hier soir alors que le journaliste Normand Maltais a répété, sur les ondes de CKSH Télévision à Sherbrooke, le message diffusé à 11h30 hier matin, de façon intégrale.

La reprise de ce message hier soir indique donc que la remise de la rançon n'était pas prévue pour l'après-midi, et selon les observateurs sur place, il s'agit là d'un indice supplémentaire à l'effet que l'échange rançon-otage, pourrait se faire au cours de la soirée ou même dans la nuit prochaine.

Les emissaires, Normand Maltais et Claude Poirier, sont toujours maintenus au secret en attendant la fin de cette affaire, vieille de 53 jours maintenant.



SENTENCE EXEMPLAIRE — Jacques Massé devra passer 20 années au pénitencier avant d'être susceptible de bénéficier d'une libération conditionnelle à la suite du meurtre de Gérard Laurendeau, de Mistassini, commis le 7 novembre dernier.

Massé devra purger au moins 20 ans

par Guy Bergeron

QUÉBEC (special) — Le juge Yvan Migneault de la Cour supérieure, a condamné hier, Jacques Massé, un individu de 34 ans de Montréal, à purger une peine de 20 ans de pénitencier avant d'être accessible à une libération conditionnelle.

Jacques Massé avait été trouvé coupable par 12 jurés, du meurtre de M. Gérard Laurendeau commis le 7 novembre dernier à Mistassini.

On se rappellera que le matin du 7 novembre, M. Gérard Laurendeau, un cuisinier à l'emploi de la maison "Gagnon & Frères" de Roberval, était assassiné de cinq balles à la tête, de calibre 22.

Denis Tremblay, un complice de Jacques Massé, avait affirmé devant le tribunal que Massé lui avait dit qu'il allait tirer ces balles.

Hier, devant le juge Migneault, Me Denis Dionne, procureur de la Couronne, a démontré que Massé avait un dossier judiciaire antérieur imposant puisqu'entre le 15 septembre 1959 et son arrestation en 1976, il avait purgé 13 ans et demi de pénitencier.

Ces années de pénitencier avaient été purgées tantôt pour vols à main armée, vols qualifiés, evasion, vols par effraction, etc.

Massé était également un ami de Richard Blasse, bandit notoire qui a connu un fin tragique dans un chalet de Sainte-Marguerite au moment où il fut abattu par les policiers.

C'est l'agent Claude Lessard du Bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec, qui a mené l'enquête dans cette affaire avec son collègue, l'agent Jacques Menard.

Le juge Migneault a entendu trois témoins pour prendre la décision d'envoyer Massé purger au moins 20 ans de prison avant d'être accessible à une libération conditionnelle.

Auparavant, lors du verdict, le juge Migneault l'avait condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

A l'occasion de la
semaine de la fourrure,
 regardez...

le monde merveilleux
 de la fourrure.

La collection

Pat Dimmons

vendue en exclusivité par

Lessard sur la côte

CJPM-TV

SAMEDI 1er OCTOBRE 21h30

Commentatrice **France Castel**
 Chorégraphe **Claire Riley**

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
 316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par

LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
 316, avenue Labrecque
 Chicoutimi, P.Q.
 Tél. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur
 Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général
 Gaston VACHON

Directeur de la rédaction
 Denis TREMBLAY

Redacteur en chef-éditorialiste
 Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information
 Bertrand GENEST

Chef des nouvelles
 Claude COTE

Alma et les environs
 852-7829

St-Félicien et les environs
 679-3832

Sans frais interurbains
 Abonnement et Service à domicile
 545-4664

Petites annonces classées
 545-4895

Chef de pupitre
 Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes
 Paul BERGERON

Directeur de la publicité
 Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation
 Jean BELAND

Directeur du tirage
 Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France Presse, Associated Press et Reuters et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal
 Bibliothèque Nationale du Québec
 Courrier de la deuxième classe (no 3213)

Pour deux ans

\$1.3 million seulement pour le plan agro-alimentaire

par Claude Fortin

QUEBEC — L'agriculture régionale bénéficiera de subventions provinciales atteignant \$1,3 million au cours des deux prochaines années. Ce montant constituera la première tranche d'un projet quinquennal, que le ministre de l'Agriculture a évalué à quelque \$6 millions.

Cette nouvelle doit être officiellement annoncée cette semaine.

Le président de l'Union des producteurs agricoles, M. Bertrand Tremblay, n'a pas semblé très satisfait de la tournure des événements, indiquant que cette façon de procéder obligerait les parties à négocier périodiquement ce qui aurait dû être immédiatement présenté sous forme de plan agro-alimentaire

quinquennal. M. Tremblay paraissait craindre que cette méthode ne favorise trop l'intérêt politique.

De son côté, le député de Lac-Saint-Jean à l'Assemblée nationale, M. Jacques Brassard, a émis l'opinion qu'il valait mieux, pour l'UPA, accepter immédiatement cette première tranche de subvention que d'attendre la fin d'une négociation qui risquerait de retarder indûment l'aide provinciale à l'agriculture du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

M. Brassard a ajouté que le gouvernement avait accepté le principe d'une négociation, qu'il avait très largement tenu compte des réclamations de l'UPA dans l'élaboration du programme de \$1,3 million, et qu'il n'y avait pas de raison pour que les événements prennent des tangentes différentes lors des futurs pourparlers.

Année du français

Rendre plus accessible une langue souvent emphatique

par Denise Pelletier

ALMA -- Rendre plus accessible aux gens le langage souvent emphatique et ampoulé des documents officiels, et étendre, enrichir la langue là où elle est fruste et trop limitée pour permettre aux gens de s'exprimer correctement: tel est le but de la campagne de l'Année du français, selon le porte-parole de cette campagne, le juge Robert Cliche, qui était hier

l'invité au dîner mensuel du Club Québécois.

Déridant ses auditeurs avec son langage coloré, avec ses souvenirs de jeunesse, avec son sens de la répartie lors de la période des questions, le juge Cliche a néanmoins démontré qu'il prenait très au sérieux cette campagne, et que son souhait le plus ardent était qu'au cours de cette année, les gens apprennent à s'exprimer, et osent le faire, dans une langue qui puisse être comprise par tous.

Il a rappelé que dans l'histoire du Québec, plusieurs "campagnes du bon parler français" avaient été entreprises, et que celle-ci se situait dans la même ligne, parce que, selon lui, dans le contexte américain nord-américain où nous vivons, la langue française sera toujours en danger, et il faudra toujours la protéger. Elle ne court cependant aucun risque, selon M. Robert Cliche, de disparaître.

Le juge a donc insisté sur la nécessité de rendre la langue officielle, celle de l'Etat, des fonctionnaires, des organismes publics, plus accessible aux gens, mentionnant que souvent, au plus haut niveau, il se forme un jargon, un langage très spécialisé, que les profanes ne peuvent comprendre. Tout en reconnaissant la nécessité de ce langage spécialisé, notamment en matière juridique, M. Cliche estime qu'il ne faut pas en abuser, et que, lorsqu'on s'adresse aux individus qui ne sont pas spécialistes, et au public, il faut s'efforcer d'utiliser un langage compréhensible.

Par ailleurs, il a exprimé

le souhait que les divers comités régionaux de l'Année du français accueillent dans leurs rangs des gens qui, pour diverses raisons, isolement, manque d'instruction, ont une langue très pauvre. Il a cité en exemple les trop nombreuses personnes qu'il côtoie chaque jour en tant que juge, et qui, venant revendiquer un droit, réclamer quelque chose qui leur revient, ne savent pas s'exprimer, et n'arrivent pas, pour cette raison, à obtenir ce qui leur appartient de droit.

Il a réitéré ce qu'il avait déjà dit, à savoir que cette campagne n'a rien à voir avec la loi 101, ni avec l'avènement au pouvoir du Parti québécois. Selon lui, chacun peut avoir des motifs particuliers pour participer à cette campagne, ces motifs peuvent être d'ordre politique, l'important, c'est que tous soient sensibilisés à la question du français. Quant à lui, il maintient qu'il n'est pas motivé par des raisons politiques lorsqu'il reconnaît la nécessité de faire un effort pour l'amélioration de la qualité du français.



COCKTAIL-BENEFICE — Le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi a fait savoir, hier, que le cocktail-bénéfice, au coût de \$25 l'unité de carte, aura lieu le 20 octobre, à Chicoutimi. L'objectif est de recueillir \$20,000. Sur la vignette, M. Laval Gauthier, maire du canton Chicoutimi,

et président du comité d'organisation du cocktail-bénéfice; M. Henri Girard, président d'honneur de la campagne; Mme Laurence Duval, présidente de la Corporation du Carnaval-Souvenir et M. Louis-Philippe Harvey, vice-président du Carnaval-Souvenir.

Carnaval-Souvenir

Toute la région invitée à venir au cocktail-bénéfice

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI -- L'objectif du cocktail-bénéfice organisé pour le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi est de recueillir \$20,000 et le président du comité d'organisation, M. Laval Gauthier, maire du canton Chicoutimi, entend régionaliser cette rencontre sociale de façon à permettre aux hommes d'affaires et aux participants de se rencontrer.

Le cocktail-bénéfice aura lieu le 20 octobre, à l'Hôtel Chicoutimi et le coût de la carte est de \$25 l'unité.

M. Laval Gauthier croit possible de recueillir \$14,000 à Chicoutimi et \$6,000 dans les autres localités de la région, "parce que, dit-il, cette rencontre annuelle a une saveur régionale et permet des

contacts entre le milieu des affaires".

Admettant que l'année dernière, le cocktail-bénéfice n'avait rapporté que \$7,000, il a mis ce phénomène au fait que la situation économique était à son pire, à l'époque, en raison de la grève de l'Alcan qui durait depuis plus de quatre mois, quand a eu lieu le cocktail-bénéfice.

"Nous avons trois semaines pour faire un travail de soutien et l'équipe qui m'entoure est prête à commencer son travail dès que les cartes seront distribuées. Nous avons toutes les raisons de croire que l'objectif sera atteint."

Une autre raison qui incite le président du comité d'organisation à être optimiste sur l'objectif à rencontrer est que la Corporation du Carnaval-Souvenir est la première organisa-

tion, cette année, à lancer son cocktail-bénéfice aussi tôt.

M. Laval Gauthier prévoit que si l'objectif était atteint, il pourrait y avoir une possibilité de 800 personnes au cocktail-bénéfice, à l'Hôtel Chicoutimi. "Environ 75 pour cent des gens qui se procurent des cartes assistent à la rencontre sociale, et même si tous ceux qui se procureront une carte y assisteront, l'organisation est en mesure de recevoir tout le monde."

Le maire de Chicoutimi, M. Henri Girard, est le président honoraire de la campagne de souscription et il s'est dit honoré d'avoir été choisi à ce titre. C'est

un honneur pour moi, a-t-il dit, lors de la conférence de presse, au local permanent du Carnaval-Souvenir.

Nous croyons que la population de Chicoutimi et de la région rejoindra car c'est une attraction touristique à caractère régional que nous avons à cœur de voir obtenir des succès."

Pour sa part, la présidente de la Corporation du Carnaval-Souvenir, Mme Laurence Duval, est d'avis que l'organisation du cocktail-bénéfice est de première force et dirigée par des hommes d'action. "Nous n'avons pas de doute sur le succès du cocktail-bénéfice."

Accréditation de l'usine de Shawinigan sous peu

JONQUIERE — L'accréditation de l'aluminerie de Shawinigan sera connue d'ici dix jours à la suite des audiences qui ont eu lieu à Shawinigan, mercredi, alors que la Fédération des syndicats du secteur aluminium et la CSN ont comparu devant le commissaire Rochette, du ministère du Travail.

M. Jean Halley, président de la FSSA a fait savoir son optimisme, hier, sur la décision du commissaire Rochette, disant qu'il croyait que la FSSA avait la preuve que les cartes des membres étaient en règle et qu'ils avaient la majorité.

Par ailleurs la CSN a été entendue et a fait le dépôt des cartes qui représentent également à leurs yeux la majorité des 700 travailleurs de l'aluminerie de Shawinigan.

Lutte prévue à la mairie de Dolbeau



Mme Suzanne Niquet

par Guy Bergeron

DOLBEAU -- A six semaines de l'élection municipale, c'est le jeu du chat et de la souris à Dolbeau.

Après Marcel Tardif, c'est maintenant le conseiller Camil Lupien qui a confirmé, hier, au Quotidien, qu'il ne revenait plus à la scène municipale, se contentant maintenant de la Commission scolaire de Dolbeau dont il est le président.

M. Lupien quitte la scène municipale après sept années.

Même si plusieurs autres conseillers sont à Québec ou encore à la chasse, il est fortement question que le conseiller Jean-Claude Gauthier quitte également la scène politique bien que nous n'ayons pu faire confirmer cette nouvelle.

Deux éléments ressortent de notre enquête faite hier. Madame Suzanne Beauchamp-Niquet qui a été nommée maire par le conseil municipal actuel, reviendra cette fois demander un mandat à la population mais elle n'attend que le moment propice pour faire cette annonce.

Selon un informateur, Mme Niquet pourrait donner sa conférence de presse au cours de la semaine prochaine.

Un fait est certain, son organisation est en branle et elle est prête à faire feu vers l'électorat.

D'un autre côté, il y a le conseiller Henri-Paul Brassard qui ne cache pas



M. H.-P. Brassard

depuis plusieurs mois, ses velléités pour la mairie de Dolbeau.

Toutefois, rejoint hier à Dolbeau, M. Brassard est devenu muet comme une carpe, soutenant qu'il réfléchissait.

Toutefois, lorsque nous lui avons demandé s'il avait l'intention de présenter une équipe, il a répondu qu'il s'agissait du domaine des possibilités.

Enquêtes

Par ailleurs, un sondage avait débuté hier dans la ville de Dolbeau pour tenter de déterminer qui serait plus apte à diriger les destinées de la municipalité.

Car, un fait est maintenant certain, c'est que tant du côté de M. Brassard que du côté de Mme Niquet, la campagne électorale se fera sur l'avenir et non plus, sur le passé puisque tout le monde voudrait l'effacer dans le secteur de Dolbeau actuellement.

Quant à M. Jean-René Moreau, son nom est mentionné comme candidat à l'échevinage et il est peu probable qu'il aille à la mairie.

Il demeurera comme candidat à l'échevinage.

En somme, tout le monde tente d'ajuster son tir et personne ne veut faire le premier pas.

A six semaines de l'élection générale à Dolbeau, les jeux sont faits en coulisses mais le public n'en est pas encore informé.

La SCHL s'implique dans un projet de restauration

CHICOUTIMI — La Société centrale d'hypothèques et de logement a annoncé, hier, son implication dans le programme de restauration de maisons dans le secteur du boulevard Jean-Noël Tremblay, ce qui permettra aux résidents de la zone désignée d'obtenir, en plus du 25 pour cent consenti par la ville de Chicoutimi et Société d'habitation du Québec, des subventions allant de zéro à 37 pour cent de la SCHL.

M. Germain Mathieu, le gérant de la SCHL, à Chicoutimi, a indiqué, de plus, que les propriétaires qui accepteront de participer à ce programme de rénovation pourront espérer avoir des prêts de la Société centrale, avec un intérêt de huit pour cent, ce qui n'était pas le cas, auparavant.

La SCHL s'est impliquée en signant une entente le 31 août dernier, ce qui permettra des augmentations sensibles dans ce programme de rénovation, dans le secteur désigné du boulevard Jean-Noël Tremblay.

Le programme de restauration du secteur Jean-Noël Tremblay a débuté le 30

juin 1975, alors que la Société d'habitation du Québec et la ville de Chicoutimi, accordaient des subventions de 25 pour cent du coût des travaux de rénovation. "Avec l'addition de la SCHL, a dit M. Mathieu, un propriétaire pourra espérer, au total maximum, d'avoir 62 pour cent du coût de la rénovation."

A date, 40 des 280 propriétaires de ce secteur se sont prévalus du programme mais M. Claude Simard, coordonnateur des programmes de rénovation de la ville de Chicoutimi espère voir ce nombre se multiplier, en raison de la participation de la SCHL.

Secteur ouest

Quant au programme de rénovation du secteur du Bassin, (ouest de Chicoutimi), environ 50 pour cent des propriétaires du secteur s'en sont prévalus, et M. Guy Saint-Gelais, directeur du Service d'urbanisme à Chicoutimi, a fait valoir qu'une demande de prolongation du programme sera déposée.

Le programme de rénovation a débuté le 8 janvier 1973 et doit se terminer le 8 janvier 1978, alors que la

SHQ et la ville ont été impliquées, les deux premières années, avec un pourcentage de subvention de 25 pour cent, pour ceux qui y participaient. La Société centrale d'hypothèques et de logement a embarqué dans ce dossier en 1975 et l'on ne prévoit pas d'objection à la prolongation du programme.

Secteur Christ-Roi

En ce qui regarde le secteur Christ-Roi, où la ville de Chicoutimi a obtenu une subvention d'amélioration de quartier au montant de \$1,750,000, du gouvernement canadien, M. Claude Simard, coordonnateur du plan de rénovation a indiqué que l'on procéderait en 1978, à l'acquisition de maisons pour la démolition.

"C'est un mécanisme très long, a-t-il avancé, parce qu'il faut avoir plusieurs rencontres avec les propriétaires pour en venir à une entente sur le prix de la maison. Comme il y a plusieurs propriétés impliquées, il faudra de longs mois de travail acharné avant d'appliquer le programme tel que prévu."



RESTAURATION — La Société centrale d'hypothèques et de logement a annoncé, hier, au cours d'une conférence de presse, qu'elle participerait, désormais, au programme de restauration d'une zone désignée du boulevard Jean-Noël Tremblay, rejoignant ainsi la Société d'habitation du Québec et la ville de Chicoutimi qui accordent 25 pour cent de la rénovation. Sur la photo, nous remarquons M. Germain Mathieu, gérant régional de la SCHL; M. Guy Saint-Gelais, directeur du Service d'urbanisme de la ville de Chicoutimi et M. Claude Simard, coordonnateur du plan de rénovation.

VENTE FIN DE MOIS

1977 Oldsmobile Cutlass

4 portes, V-8, Spécial F.D.M.

\$4,250

1975 Météor Rideau 500

H.T., 2 portes, peinture neuve, bas millage, Spécial F.D.M.

\$2,890

1975 Ford Gran Torino

H.T., 2 portes, Spécial F.D.M.

\$2,490

1975 Montego

H.T., 2 portes, V-8, automatique, T.V. Spécial F.D.M.

\$2,490

1975 Pontiac Laurentian

4 portes, Spécial F.D.M.

\$2,290

1975 Chrysler Newport

4 portes, peinture neuve, Spécial F.D.M.

\$3,190

1974 Delta Royal

Peinture neuve, rouge vin, Spécial F.D.M.

\$2,790

1974 Chevrolet

4 portes, V-8, automatique, Spécial F.D.M.

\$2,390

1974 Plymouth Satellite

2 portes, Spécial F.D.M.

\$2,690

Grand choix de 1972 et 1973 de toutes marques.



Tél.: 662-3431

450 Boulevard Dequen, Alma

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Quelle mouche a piqué "notre" ministre Lessard?

Pourtant reconnu pour son esprit régional et son bon jugement, le ministre Marcel Lessard, de l'Expansion économique régionale, s'est mis les deux pieds dans les plats, en fin de semaine à Saint-Félicien.

Parlant devant la Jeune Chambre de l'endroit, le député fédéral de Lac-Saint-Jean a minimisé la perte redoutée du laboratoire de recherche d'Arvida et d'un même souffle, il a paru blâmer le CRD (Conseil régional de développement) d'avoir poussé un peu trop la vapeur dans cette affaire tout en négligeant les préoccupations du Lac-Saint-Jean.

J'avoue ne pas reconnaître dans cette attitude mesquine la lucidité de cet homme qui, d'humble travailleur à l'usine de l'Alcan d'Alma, a su, par ses qualités naturelles exceptionnelles, se hisser jusqu'aux plus hautes sphères du monde politique.

Quand il compare la fermeture de la salle de cuves 405 à la perte de "140 emplois du Centre de recherche d'Arvida", il frise la démagogie, car en homme bien informé et projetant généralement l'image du gros bon sens, il sait fort bien qu'un déplacement à l'intérieur de la région peut déranger bien du monde, mais ce n'est pas une perte nette comme la relocalisation, à Kingston, en Ontario, d'un service animé par 170 scientifiques.

En qualité de ministre de l'Expansion économique régionale, il connaît mieux que tout autre l'importance de la recherche dans l'épanouissement économique d'une région et d'une province. Pourquoi minimise-t-il ainsi la contribution d'un établissement qui

représente la moitié des éléments de la recherche au Saguenay-Lac-Saint-Jean?

La déclaration de notre ministre fédéral confirme malheureusement les allusions qui émanent de l'Université du Québec à Chicoutimi relativement au désintéressement pour ne pas dire au mépris de M. Lessard pour la recherche scientifique.

"Nous lui avons présenté un dossier en or pour l'établissement d'un centre écologique au Lac-Saint-Jean, mais après avoir étalé prématurément, dans une annonce spectaculaire, ce projet, il en a fait un enterrement de première classe en le refilant au ministère de l'Environnement", m'a confié un personnage respecté de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi. Et mon informateur d'enchaîner: "... Plutôt que d'en faire son bébé, il a suscité la convoitise d'autres centres, comme Québec."

On s'étonne aussi, à l'université, de son impuissance à faire contribuer financièrement son gouvernement à la Fondation de l'UQAC qui a déjà bénéficié d'une subvention de \$100.000 du gouvernement provincial, sous le régime Bourassa.

Le député de Lac-Saint-Jean trouve toujours de faux fuyants pour éviter d'utiliser son prestige de titulaire d'un ministère à caractère économique au bénéfice de sa région.

Il se promène partout, comme un Père Noël, avec la besace remplie de crédits, mais il cherche les prétextes pour éviter d'en laisser tomber davantage ici qu'ailleurs. L'image est peut-

être excessive quand on sait avec quel dévouement l'homme politique se multiplie dans son milieu, mais c'est celle que perçoivent un nombre croissant de contribuables.

Mais la Donohue, me dira-t-on, c'est lui qui l'a finalement fait se réaliser à Saint-Félicien? C'est en effet un coup de maître d'avoir obtenu les \$30 millions nécessaires du gouvernement fédéral, mais il faut reconnaître que le dossier avait été soigneusement préparé, notamment sous le regard tenace du député Robert Lamontagne. Et en outre, le premier titulaire du MEER, l'actuel sénateur Jean Marchand, a arrosé la région de Québec d'au-delà de \$100 millions durant son court séjour à la direction du ministère.

Marcel Lessard s'est aussi montré vigilant pour faire profiter sa région, -- du moins c'est ce qu'on espère, -- de la politique de décentralisation des services en faveur des régions frappées de léthargie économique chronique. Mais le fédéral pouvait-il oublier l'agglomération métropolitaine de Chicoutimi-Jonquière qui figure en tête du triste hit-parade du chômage? Et je rappellerai que chez nous, le ministère du Revenu n'a pas encore acquis le terrain sur lequel s'élèvera le futur Centre de traitement des données fiscales, alors qu'à Shawinigan-Sud, la construction du centre est achevée...

Evidemment, le ministre Marcel Lessard voudrait bien profiter de sa présence à la tête du MEER (la moyenne de longévité des ministres précédents fut de deux ans) pour faire profiter sa région d'un programme spécial, mais le gouvernement pé-

quiste lui met les bois dans les roues. Sur ce point, il a raison. Le ministre Jacques Léonard de l'Aménagement est un des ces métropolitains (il représente un comté des Laurentides) qui voudraient disposer de l'argent fédéral comme ils l'entendent, c'est-à-dire en faveur des secteurs populeux, notamment il va sans dire, Montréal. Et en outre, le ministre Léonard est un missionnaire de la souveraineté politique qui ne veut absolument pas laisser le fédéral obtenir quelque crédit que ce soit dans la réalisation de projets populaires.

Il appartient donc au ministre Lessard de concevoir une stratégie qui atteindra le but visé: stimuler l'économie des régions-ressources.

Mais pourquoi ne met-il pas en application sa "menace" d'inscrire le Saguenay-Lac-Saint-Jean parmi les régions désignées? Il l'a fait pour la région de Montréal, sans demander la permission à son souffre-douleur péquiste Jacques Léonard. Pourquoi hésite-t-il tant à poser le geste en faveur de sa propre région?

Notre ministre fédéral se montre vraiment trop timide...

Bertrand TREMBLAY

PAROLE AUX LECTEURS

Les marxistes du scoutisme

Pacifique Emond o.f.m.
Mon cher père,

Sortir des phrases ou des paroles de leur contexte, il n'y a rien de plus facile, qu'on le veuille ou non, pour provoquer une polémique. Même si vous affirmez que cela n'est pas votre objectif, il me semble que c'est ce qui arrive dans votre cas.

Dans votre lettre publiée dans plusieurs grands quotidiens, je trouve une foule d'erreurs que je préfère attribuer soit à la distraction, soit à de mauvaises informations. L'erreur est humaine mais il y en a tellement qu'il m'est impossible de toutes les rectifier.

Je n'ai jamais dit que le scoutisme avait double ses effectifs mais que les effectifs francophones dans les provinces maritimes avaient double distraction sans doute. La Pologne s'est pas membre du Bureau mondial du Scoutisme, information incomplète sans doute.

Permettez-moi maintenant de rectifier l'image du scoutisme mondial et de l'Association des scouts du Canada qui se dégage de vos propos.

Gardant en tête que Baden-Powell a voulu un mouvement pour les jeunes qui soit une formation intégrale pour en faire des citoyens complets y incluant la dimension religieuse sans aucun doute, je vous réfère aux textes du Bureau mondial et aux événements de la 26^{ème} conférence mondiale tenue à Montréal en juillet dernier et non pas à des textes de particuliers.

Jamais je n'ai vu de texte du Bureau mondial présentant des buts et des méthodes sans qu'il n'y soit fait mention de Dieu (vg Feuille d'information du Bureau mondial 1^{er} juillet 1977). Le premier des principes fondamentaux c'est "Service de Dieu/Religion".



Il y eut avant et pendant la conférence mondiale un débat sur l'opportunité de garder le mot Dieu dans la constitution mondiale, non pour ouvrir la porte au marxisme mais pour rendre à l'aise d'autres religions pour qui le mot Dieu est difficile à accepter car pour eux il porte un autre nom. Cependant, par respect pour le fondateur, la conférence (organisme suprême) a opté pour garder le mot Dieu afin qu'il n'y ait pas de confusion mais de respecter les autres dénominations religieuses qui localement préfèrent utiliser un autre mot.

Pour être membre du scoutisme mondial, il faut que le scoutisme national en question soit apolitique et ne serve pas d'instrument d'endoctrinement religieux, à condition qu'il ne soit pas athée.

Selon la constitution, la conférence mondiale ne reconnaît qu'une seule association ou fédération, selon le cas, par pays. Les pays marxistes y sont entre autres exclus. Regardons brièvement l'aspect religieux et catholique de l'Association des scouts du Canada. Au plan national, à la demande fréquente de la base, nous produisons du matériel de pédagogie pastorale dans les cadres de Vatican II et des directives des évêques canadiens. (Animation Pastorale et l'ainsi que l'In preparation). Pour nous, l'éduca-

tion de la foi est inséparable de l'expérience de la vie, tout du moins pour ceux qui l'ont. Cela dit, nous respectons les cheminement des jeunes qui se posent sérieusement des questions à partir du milieu de vie et d'ailleurs. Nous acceptons aussi par esprit de service d'offrir le scoutisme aux francophones de d'autres dénominations.

Ces non-catholiques sont peu nombreux mais à tous nous disons que le scoutisme, dans l'esprit du fondateur, doit inclure la préparation à la participation (pour certains éventuellement active) du jeune à la religion à laquelle il appartient.

L'Association des scouts du Canada est membre de la Conférence internationale catholique du scoutisme qui est reconnue par le Vatican et par le Bureau mondial mais nous ne sommes pas un organe d'endoctrinement au catholicisme.

Quand vous citez Baden-Powell affirmant sa préférence pour le scoutisme catholique, je vous avoue avoir recherché le document relatif à cette citation et (document à l'appui) tout ce que j'ai trouvé c'est une lettre demandant au cardinal Villeneuve de confirmer si Baden-Powell lui avait dit cela dans une conversation privée en 1936. La réponse du cardinal reste introuvable. Je suis avide de savoir quelles sont vos sources?

Je crois mon cher père que vos craintes ne sont pas fondées. Ou il y a de l'homme, il y a de l'honnêteté, tous nous faisons des erreurs et j'accepte cette réalité, mais je n'accepte pas que l'on accuse l'association des scouts du Canada de ne pas donner des services de pastorale et encore moins qu'elle soit marxisante ou athée.

Si j'ai accepté à regret d'écrire ces lignes c'est que j'ai trouvé l'attaque erronée et diffamatoire et que je crois en votre honnêteté intellectuelle. Si vous voulez plus d'informations, vous pouvez me contacter en écrivant à l'Association des scouts du Canada, 3055, rue Lacombe, Montréal, Québec, ou en téléphonant à 514-342-2522.

A vos nombreuses lettres dans les journaux c'est ma première et dernière réponse. Ces-sons donc les dissensions inutiles et non fondées pour mieux servir intégralement les jeunes comme Baden-Powell le voulait.

Nos portes vous sont ouvertes, soyez sans crainte.

Scoutement votre,
Jean-Claude F. Jull
Président de
l'Association des
scouts

P.-S.: Si le rouge de la chemise de nos quatorze à dix-sept ans est un symbole de communisme, je me demande alors ce que signifie le rouge du drapeau canadien et le rouge du chapeau de nos cardinaux?

LA COMMISSION PEPIN-ROBARTS



Le CRD veut mobiliser les conseils municipaux

Le 28 septembre 1977
A tous les maires et conseillers municipaux du Sa-

guenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau:
Vous êtes sans doute au

courant, par le truchement des media d'information, du contenu du rapport de notre comité ad hoc sur le projet de regroupement des centres de recherche de l'Alcan, à Kingston, Ontario.

Même si nous avons déjà reçu de nombreux appuis, nous souhaiterions voir les dirigeants municipaux de toutes les municipalités urbaines et rurales de la région prendre position sur cette importante question.

Le déménagement du centre de recherche, dans la province voisine, ne signifie pas uniquement la perte de 170 emplois et \$3.5 millions en salaires. Les effets d'entraînement de cette décision vont beaucoup plus loin que cela. Il s'agit, dans un premier temps, de la disparition de

50% de toute la recherche dans la région.

Par ailleurs, les jeunes scientifiques de la région seront privés d'un débouché important sur le marché du travail, problème qui accentuera davantage l'exode de la population vers les grands centres urbains, parce qu'elle ne pourra pas trouver du travail chez nous.

Devant ces faits indéniables, nous avons donc lieu de croire, monsieur le maire, madame et messieurs les conseillers, que vous n'hésitez pas à secourir nos efforts afin de conserver ce centre de recherche dans notre région.

Le Conseil régional de développement,
par le directeur général
Thomas-Eugène Simard

Il est néanmoins reconnaissant

Jonquière,
le 27 septembre.
A tous les chefs de service et au personnel des services auxiliaires du Centre hospitalier de Jonquière et du Pavillon Arvida.



Chers amis,
On vous a sûrement appris mon congédiement du Centre hospitalier de Jonquière. Ce geste dramatique, pose pendant mon congé sans solde, m'a empêché de vous rencontrer personnellement et de vous remercier pour la collaboration soutenue que, à très grande majorité d'entre vous, j'ai toujours su m'apporter.

Durant les trois ans et cinq mois de travail à vos côtés, j'ai essayé de vous traiter humainement, de mettre vos desirs en valeur, quelques fois, de vous montrer comment faire et de vous critiquer de façon constructive.

Comme toute administration, la mienne ne fut pas sans faibles sans doute, cependant, avec vous, je suis conscient d'avoir participé à assurer une plus grande sécurité et un plus grand bien-être aux malades dont nous avons la garde. C'est là, ma plus grande consolation.
Salutations amicales,
Leo Tremblay,
94, Radin,
Kenogami,
Québec.

A NOS CORRESPONDANTS
Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.
Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

AU PALAIS DE JUSTICE

Procès pour viol d'une fille de Chicoutimi-Nord

CHICOUTIMI — Adrien Tremblay et Jean-Roch Belanger, deux individus de Chicoutimi, subissent actuellement leur procès devant le juge Lucien Larouche sous l'accusation d'avoir, dans la nuit du 3 au 4 juillet, eu illégalement des relations sexuelles avec une jeune fille de Chicoutimi-Nord, contre son gré, commettant ainsi le crime de viol.

Anse-St-Jean en cour

CHICOUTIMI — La municipalité de l'Anse-Saint-Jean est traduite devant les tribunaux pour être accusée par le ministère de l'Environnement de ne pas avoir respecté une ordonnance l'obligeant à nettoyer une partie de sa conduite d'aménée d'eau.

Hier matin, le juge Lucien Larouche a expliqué au maire Felicien d'Entremont que la municipalité devait obligatoirement être représentée par un avocat.

Transport Régional poursuivie

CHICOUTIMI — Le juge Gaston Harvey, de la Cour supérieure, a été saisi hier de la cause impliquant la cité de Jonquière et la compagnie Transport Régional.

En effet, la cité de Jonquière demande une ordonnance de la Cour supérieure pour obliger la compagnie Transport Régional à démolir sa gare d'autobus située sur la rue Sainte-Famille à l'intersection de la rue Laval, dans le secteur Kenogami.

Me Pierre Mazurette, procureur de la municipalité de Jonquière, a demandé au juge de la Cour supérieure que si la démolition n'était pas faite par le Transport Régional, que la municipalité soit autorisée à faire cette démolition et que par la suite, que Transport Régional en assume les frais.

Le juge Gaston Harvey a pris la cause en délibéré.

les deux jeunes filles qu'ils avaient embarquées sur le poutre.

On se rappellera que les événements se seraient produits vers minuit, le 4 juillet, dans le rang Madoc, dans le secteur du Canton Tremblay, non loin du club "Les hors-la-loi".

Hier matin, avant que ne débute le procès, Me Louis-Charles Fournier a demandé que la cause s'instruise à huis clos.

Le juge Larouche a émis une ordonnance de non-publication et de huis clos.

Auparavant, Me Fournier avait également expliqué au tribunal qu'il pourrait y avoir un conflit d'intérêts à un certain moment donné entre Tremblay et Belanger et que si le conflit d'intérêts se produisait au cours des audiences, il se retirerait de la cause de Belanger.

Pour le moment, les procureurs se sont entendus pour procéder dans le procès de Tremblay et ce n'est que par la suite, qu'on déterminera s'il y a lieu de verser la même preuve dans le cas de Belanger.

Avec le nombre de témoins qui ont été assignés, il est peu probable que le procès puisse se terminer cette semaine.

Quatre mois de prison

C'est une peine d'emprisonnement de quatre mois que le juge Lucien Larouche a imposée hier matin, à un individu de Chicoutimi, Bernard Corneau, qui a conduit avec les facultés affaiblies par l'alcool, le 24 septembre, soit neuf jours après qu'il eût écopé d'un mois de prison devant le juge Lucien Tremblay, pour des accusations similaires.

Comme Me Denis Vaillancourt avait donné l'avis de troisième offense dans le cas de Corneau, le juge Larouche a imposé le minimum d'emprisonnement soit trois mois; mais il a ajouté un autre mois de prison pour faire comprendre à Corneau qu'on ne peut impunément ne pas respecter les ordonnances de probation.

On se rappellera que Corneau, le 15 septembre, en plus de sa condamnation d'un mois de prison, avait été soumis à une ordonnance de probation de la part du juge Lucien Tremblay, ordonnance de probation qui lui défendait de conduire tout véhicule au Canada, pendant une période d'une année.

Malgré la sentence de quatre mois, le prévenu devra se conformer à l'ordonnance.

Il faut dire que Corneau, depuis 1971, avait déjà neuf accusations et condamnations sur le rôle criminel

pour la conduite alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool.

Egalement, depuis le début de la semaine, le juge Lucien Larouche maintient toujours les condamnations à \$200 d'amende, lorsqu'il s'agit d'un premier dossier dans la conduite d'un véhicule alors que le prévenu a les facultés affaiblies par l'alcool.

Liberté sous conditions

Pierre Hovington, un jeune homme de Chicoutimi, qui n'a pas vécu chez ses parents depuis six ans, a décidé de retourner chez son père puisque c'était une des conditions sine qua non pour sa mise en liberté provisoire.

On se rappellera que mardi matin, lors de sa comparution pour recel, le ministère public tant fédéral que provincial représentés par Mes Robert Gauthier et Denis Vaillancourt, s'était objecté à la mise en liberté provisoire du prévenu.

En effet, Hovington était accusé de possession d'une forte quantité de drogue.

En plus de ces accusations sur la loi des aliments et des drogues, on lui reprochait un recel.

Le ministère public avait mis en preuve que le prévenu était sans adresse, qu'il était sur le point de quitter pour aller travailler à Vancouver, etc...

Hier matin, Me Louis-Charles Fournier, procureur d'Hovington, a démontré que le père du prévenu était disposé à le reprendre à sa demeure et qu'il n'était pas question qu'il quitte la région tant que ses dossiers ne seraient pas réglés.

En remettant le prévenu en liberté, le juge Lucien Larouche a ordonné le prévenu de demeurer chez ses parents, à ne pas quitter la région Saguenay-Lac-St-Jean, de faire tout en son possible, de se trouver un emploi.

Il subira ses procès le 1er décembre prochain.

Sentence vendredi

Le juge Lucien Larouche rendra vendredi, sa sentence dans le cas de Marc De Champlain, un jeune homme de Jonquière qui a admis hier, sa culpabilité à l'accusation d'avoir volé des marchandises pour quelque \$500 à l'épicerie de M. Leonard Rivier, également du secteur Saint-Jean-Eudes.

Me Claude Beaulieu, procureur de la défense a soumis un rapport présentiel qui avait déjà été préparé dans le cas de De Champlain et il a demandé que la sentence soit reportée à vendredi.

Les avions militaires de Bagotville causent parfois des retards à Québecair

par Denise Pelletier

CHICOUTIMI — Les membres du service des relations publiques de la société Québecair, invités hier au Cercle de presse du Saguenay, ont semblé fort étonnés d'apprendre que les clients de la région étaient souvent mécontents des services offerts par Québecair.

En effet, alors que les membres de la presse, dont certains sont des usagers réguliers des lignes aériennes entre Bagotville et Montréal, faisaient remarquer que les retards étaient presque le lot quotidien des vols de la société, le directeur du service à la clientèle, M. Claude Levesque, soutenait que, du point de vue de la direction, le taux de régularité dans les horaires est le même dans la région qu'ailleurs, soit entre 75% et 85%.

Cependant, il a admis que, du point de vue des passagers, les retards pouvaient sembler fréquents et inexplicables, surtout au retour de Montréal vers Bagotville. Divers facteurs interviennent à ce moment: les retards affectent toujours les mêmes vols, ceux du soir en direction de Bagotville; à l'arrivée, il arrive que l'avion de Québecair doive tourner quelque temps avant d'atterrir, en attendant que les avions militaires de la base de Bagotville, qui ont la priorité, aient décollé ou atterri; par ailleurs, on ne tient compte que du point d'origine du retard, soit par exemple Sept-Îles, alors que le vol sera en retard également à toutes les escales subséquentes.

De là sans doute la perception différente, de la direction de Québecair et de la clientèle, de la qualité des services offerts par la compagnie dans la région.



M. Jean-Marie Pelletier

Dans un autre ordre d'idées, M. Jean-Marie Pelletier, directeur des relations publiques à Québecair, a fait état d'un certain nombre de difficultés occasionnées à la compagnie Québecair à cause de la concurrence à la fois d'Air Canada et des autres transporteurs régionaux du Canada.

Ainsi, il trouve injustifiée la décision de la Commission canadienne des transports de refuser à Québecair le prolongement de ses services de Québec-Sept-Îles et Schefferville jusqu'à Fort Chimo dans son territoire, alors que cette même commission a accordé à Northair la permission de relier Québec et

Fort Chimo, deux aéroports situés sur le territoire de Québecair.

En outre, alors que Québecair s'était lancé dans un service de voyages notifiés vers l'Europe et les pays du Sud, Air Canada, après avoir dédaigné ce genre d'activité, décide maintenant de lui faire concurrence. Ceci s'est manifesté récemment, lorsqu'un accord a été conclu entre Ottawa et Cuba, selon lequel ce seraient uniquement les transporteurs nationaux qui pourraient effectuer la liaison entre les deux pays. Donc, Québecair ne peut plus transporter de passagers vers Cuba et l'on semble craindre que la même chose se produise pour d'autres destinations.

Nouveau service

Enfin, M. Pelletier a annoncé que Québecair venait d'adopter un nouveau service de réservations entièrement faites par ordinateur. A cet effet, une entente vient d'être signée avec Air Canada pour l'utilisation, par Québecair, d'une partie de l'espace de Reservec II.

Ce nouveau service, appelé REBECA, permettra d'offrir aux usagers les informations précises sur les réservations à bord des avions de la compagnie, les raccordements interlignes, les réservations d'hôtels, de voitures de location, les renseignements sur la météo. Les différents bureaux de Québecair seront dotés d'émetteurs-recepteurs avec écran cathodique leur permettant de recevoir en deux secondes les informations requises de l'ordinateur.

Ce nouveau système sera en service dès le mois d'octobre.

TON PAYS...C'EST MOI

HOSPITALITÉ-CANADA

C'EST NOUS!



AMITIÉS ET VOYAGES N'ONT PAS DE PRIX.

Tu te dis j'ai un pays
Que je ne connais pas
Qui me connaît mal

Tu te dis si je le pouvais
J'irais le voir
L'entendre et l'écouter.

Ses chants ses cris
Ses charmes ses bruits
Ses saisons ses maisons.

Et des amis qui les habitent
Et qui m'attendent.

Hospitalité-Canada invite les jeunes de 14 à 22 ans, à partir à la découverte du Canada, de sa géographie et de ses gens, de rencontrer d'autres jeunes pour des échanges d'au moins 5 jours, en groupe ou individuellement. Maintenant tu le peux et pour moins qu'une chanson.

HOSPITALITÉ-CANADA

Un programme d'échange-jeunesse du Secrétariat d'Etat du Canada

John Roberts
Secrétaire d'Etat

Secrétariat d'Etat Secretary of State

J'aimerais en savoir davantage sur Hospitalité-Canada.
Hospitalité-Canada
66 rue Slater,
Ottawa, Ontario K1A 0M5

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____ Code Postal _____

Ta chance de voir de tes yeux un grand pays du monde.



A prix réduit!

Le Super Latex CIL
Le latex qu'on peut laver et frotter!

Le Super Latex, cette nouvelle peinture de CIL qui s'applique aussi facilement qu'un latex mais qui est aussi parfaitement lavable, vous est offert à prix réduit jusqu'au 15 octobre, en même temps que deux autres peintures d'intérieur CIL!



Monsieur Bricole,
André Daveluy,
vous le recommanderai
chaudement!

LS-Ph. Langevin
Décoration Enr.
56, du Pont
Chicoutimi-Nord - 543-7232

Jos Dufresne
et Fils Ltée
1138, St-Paul
St-Félicien - 679-1231

Méridé Audet
211, Ste-Famille, Jonquière
Secteur Kenogami - 547-3646

Quincaillerie
Aimé Moreau Ltée
1387, Mgr-Racine
Chicoutimi - 549-3984

Quincaillerie
de la Montagne
25, de la Montagne
Larouche - 547-6022

Thomas-Louis Dallaire
298, St-Cyrille
Normandin - 274-2005

Fermo Décoration Enr.
501, boul. Jean-Noël-Tremblay
Chicoutimi - 549-1260

La Cie Noël
Tremblay Ltée
703, St-Dominique
Jonquière - 547-9321

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



PAS AU CONGRES

Le conseiller municipal Jean-Claude Villeneuve, de Chicoutimi, ne participe pas au congrès de l'Union des municipalités du Québec, même si son nom figurait parmi les délégués du conseil à ces assises, qui se tiennent présentement dans la Vieille Capitale. "Je ne suis pas un amateur de congrès", a-t-il déclaré lors d'un entretien téléphonique. "Lorsque j'étais maire de la municipalité de Chicoutimi-Nord, je me sentais obligé d'y participer. Je ne vois pas ce qu'un conseiller municipal peut faire à cet endroit. C'est bien plus une récompense qu'autre chose", soutient-il. Par ailleurs, le conseiller Villeneuve est toujours en période de réflexion quant à son avenir sur la scène municipale. Il n'est pas question qu'il se présente à l'échevinage, mais la mairie semble l'intéresser au plus haut point. "Je suis disponible pour servir", clame-t-il.

A TOUTE LA POPULATION DE ST-AMBROISE

Les services d'éducation des adultes de la Commission scolaire régionale Lapointe invitent la population de Saint-Ambroise et des environs à aller s'inscrire pour la session des cours d'automne, à l'école St-Joseph de St-Ambroise, ce soir, de 18h30 à 21h00. Prière de se présenter en personne et d'acquitter les frais de cours lors de l'inscription.

COLLOQUE DE TERMINOLOGIE

Près de 150 personnes participeront au colloque international de terminologie qu'organise l'Office de la langue française, du 2 au 7 octobre, à Pointe-au-Pic. Plus de la moitié des participants viennent de l'étranger soit d'Afrique, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, des Etats-Unis, de France, du Luxembourg et de Tchécoslovaquie. L'autre moitié est composée de linguistes et de terminologues à l'emploi des gouvernements ou des grandes entreprises du Canada et du Québec. Soulignons que ce colloque est le sixième du genre depuis 1972 et le cinquième à se tenir au Québec. Le colloque international de terminologie est donc l'une des plus importantes manifestations organisées dans le domaine de la terminologie au cours de l'année.

MALADIES DU REIN

La Fondation canadienne des maladies du rein, section du Saguenay, remercie très sincèrement tous ceux qui ont apporté leur précieuse collaboration lors de l'Exposition régionale de Chicoutimi.

AUJOURD'HUI

La Grande-Bretagne et la France cedaient les Sudètes à Hitler, à la conférence de Munich, il y a 39 ans aujourd'hui, le 29 septembre 1938. Les premiers ministres britannique et français, Neville Chamberlain et Edouard Daladier, reconnaissent ainsi l'annexion par le IIIe Reich du nord de la Tchécoslovaquie à prédominance germanique. Par ce geste de faiblesse, les deux puissances ne firent qu'encourager l'agression en Europe.

1972 — Taiwan rompt ses relations diplomatiques avec le Japon à la suite de la reconnaissance de Pékin par Tokyo.

1971 — Départ pour la lune de la sonde soviétique Luna 19.

1967 — Le pape Paul VI ouvre le premier synode mondial des évêques catholiques. Les 106 membres du FMI approuvent à l'unanimité une importante réforme du système monétaire international.

1961 — La Syrie se sépare de la République arabe unie et constitue la République arabe syrienne.

1957 — Accident de chemin de fer au Pakistan: près de 300 morts.

1944 — L'Armée soviétique envahit la Yougoslavie.

1923 — Début du mandat britannique en Palestine.

1918 — Percée décisive des Alliés dans la ligne Hindenburg en Allemagne.

1642 — Le missionnaire René Goupil est tué par les Iroquois.

1066 — Guillaume le Conquérant envahit l'Angleterre et revendique le trône.

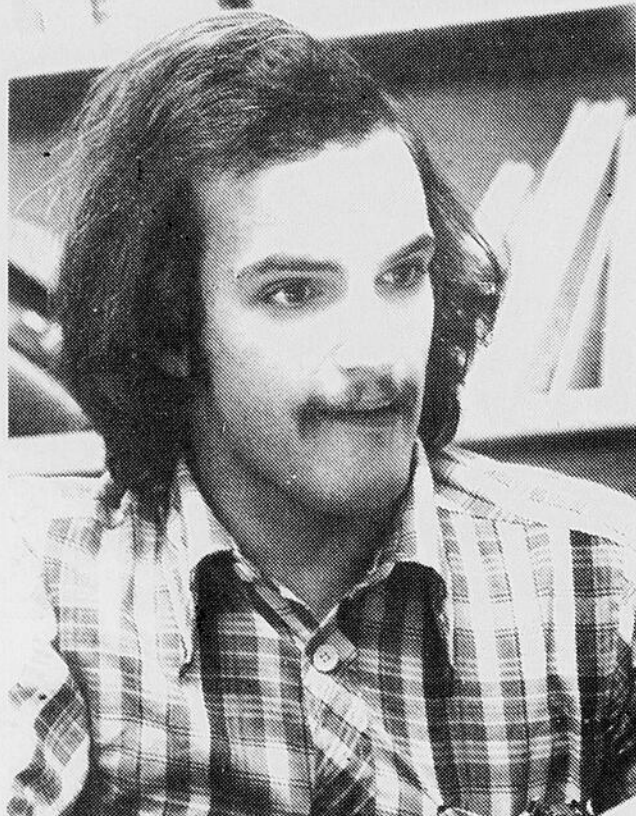
Ils sont nés un 29 septembre: Le Tintoret, peintre italien (1518-1594); Horatio Nelson, amiral anglais (1758-1805); Michelangelo Antonioni, cinéaste italien (1912); Stanley Kramer, cinéaste américain (1913).

LES METROPOLITAINS EN TETE

A l'occasion du défilé de la course Grand Prix qui se déroulait à Québec, en fin de semaine dernière, le corps de tambours et clairons Les Métropolitains de Chicoutimi s'est classé en première place, avec un pointage de 76 pour cent. Quelque huit corps de la province participaient à cette démonstration.

KETCHUP MOINS CHER

Alors que Statistique Canada notait, la semaine dernière, que le coût de l'alimentation avait encore augmenté au mois d'août, les consommateurs pourront se consoler en apprenant que le ketchup coûtera moins cher. En effet, la Commission de lutte contre l'inflation a annoncé que l'un des grands fabricants de ketchup, la compagnie Heinz, se propose de baisser certains prix afin de se conformer au programme anti-inflationniste. Selon la commission, "des réductions régionales du manufacturier, de \$1 la caisse, s'appliqueront aux contenants de 15, 20 et 25 onces pendant les mois de septembre et de novembre". La compagnie Heinz doit retourner sur le marché quelque \$419,000, ce qui représente le surcroît de profits réalisés depuis l'instauration du programme anti-inflationniste jusqu'à la fin de son dernier exercice financier.

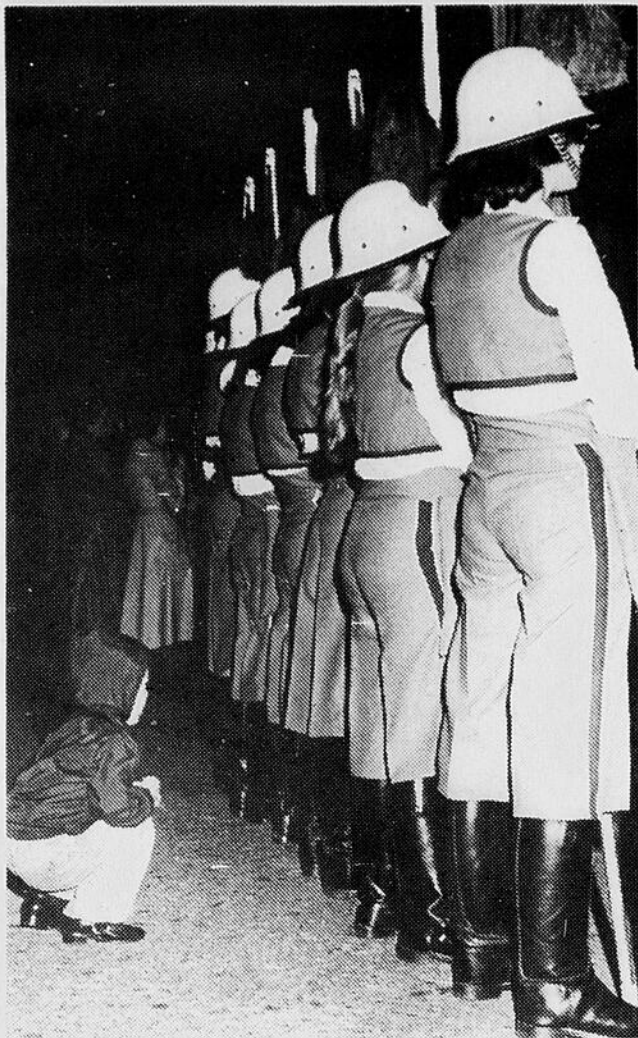


DIRECTEUR EXECUTIF

M. Serge Leblanc, de Chicoutimi, était nommé récemment au poste de directeur exécutif du chapitre du Saguenay-Lac-Saint-Jean de l'Association de paralysie cérébrale du Québec. Originaire de Montréal, M. Leblanc s'est installé dans la région, plus précisément à Chicoutimi, il y a maintenant deux ans afin de travailler au développement de l'Association de paralysie cérébrale au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

ASSEMBLEE DES PARALYTIQUES

C'est le samedi, 8 octobre, à l'école Jean-Dolbeau de Dolbeau, qu'aura lieu l'assemblée générale annuelle du chapitre régional de l'Association de paralysie cérébrale du Québec. Quelque 150 personnes, dont plusieurs paralytiques cérébraux, des professionnels travaillant avec eux et des parents, sont attendues à cette assemblée annuelle, qui commencera à 9h00 du matin. Après l'assemblée, il y aura, dans l'après-midi, des ateliers de travail que suivra une plénière, tandis que la journée prendra fin par une soirée sociale.



RECRUTEMENT

Très prochainement, le corps de tambours et clairons Les Métropolitains de Chicoutimi commencera ses activités de l'année 1977-78. Aussi, ses dirigeants mettent actuellement l'accent sur le recrutement de nouveaux membres.

Ainsi, ceux et celles qui seraient intéressés à rejoindre les rangs de ce corps doivent communiquer par téléphone à: 543-8143 ou à 549-6919. L'âge requis se situe entre 12 et 21 ans.

D'autre part, la photo ci-haut ne représente pas des membres des Métropolitains, mais de la section féminine des Ambassadeurs d'Arvida. Le photographe du Quotidien a capté ce cliché lors d'une récente démonstration devant l'hôtel de ville de Jonquière (Arvida) marquant la fin de la saison 1976-77.



A ALMA

Le Parti Libéral du Québec tiendra une assemblée spéciale dans le comté de Lac-St-Jean, le dimanche, 2 octobre, à 10h00, au Manoir du Rocher d'Alma. A cette importante assemblée, les militants du PLQ auront à choisir les délégués qui devront assister au prochain congrès d'orientation du parti, qui aura lieu les 18, 19 et 20 novembre, à Montréal. En outre, M. Raymond Garneau, député de Jean-Talon à l'Assemblée nationale, sera l'invité spécial.



DEFICIT DE \$1.5 MILLION

S'il faut en croire une source d'information généralement bien informée, le prochain déficit de Transport régional pour l'année en cours sera supérieur aux \$700,000 déjà prévus. Notre informateur croit dur comme fer que le déficit de 1977 du transport en commun dans le Haut-Saguenay sera

au minimum de \$1.5 million et possiblement de \$2,000,000. Impossible pour le moment de faire confirmer une telle nouvelle. Faudrait-il attendre le prochain bilan de la firme Transport régional pour vérifier si notre informateur est un bon ou mauvais prophète...?

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, est encouragé par la réaction des citoyens qui ont commencé à envoyer à son ministère des affidavits dûment signés et assermentés pour dénoncer des cas de pollution. On se rappellera que le 15 août dernier, le ministre a rendu public un formulaire d'affidavit mis à la disposition des citoyens pour aider ses fonctionnaires à combattre les pollueurs. Plusieurs centaines de formulaires ont été distribués et déjà les citoyens ont commencé à retourner les affidavits remplis en bonne et due forme. M. Léger a donné instructions à ses fonctionnaires de vérifier chaque dénonciation et, lorsque la plainte est suffisante, de poursuivre les pollueurs qui ont été pris en flagrant délit d'infraction.

CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION

La Commission de l'enseignement supérieur du Conseil supérieur de l'éducation tiendra une réunion de consultation, les 6 et 7 octobre, à l'Université de Québec à Chicoutimi. Les principaux thèmes de cette consultation porteront sur la fonction sociale de l'université, la formation et le perfectionnement des maîtres et l'état et les besoins de l'enseignement supérieur dans la région. Des rencontres sont prévues avec les administrateurs de l'université, les enseignants, les étudiants et quelques organismes socio-économiques et éducatifs de la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

EXPLOITATION PORNOGRAPHIQUE DES ENFANTS

La Chambre des représentants a adressé au Sénat américain une proposition de loi visant à poursuivre comme crime fédéral l'exploitation des enfants dans la pornographie. Selon son auteur, des milliers de garçons et de filles, parfois âgés seulement de trois ans, sont utilisés pour des films et des magazines pornographiques, ce qu'il a qualifié de "crime particulièrement détestable". Si le projet est adopté, l'usage de mineurs de moins de 16 ans dans des activités sexuelles simulées ou réelles sera puni de 20 ans de prison et d'une amende de \$50,000.00.

RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

SERVANTES DU SAINT-SACREMENT — Ce soir, à 19h30, à la chapelle des Servantes du Saint-Sacrement, rencontre eucharistique comprenant adoration, confessions et célébration eucharistique. Les paroissiens de Saint-David-de-Falardeau s'y rendront en groupe et sont tout spécialement invités. Les membres de la Garde d'Honneur et le public sont aussi cordialement invités.

JONQUIERE

DROIT DE L'ENFANCE — L'assemblée générale annuelle de l'Association pour la promotion des droits de l'enfance aura lieu, ce soir à 20h00, à la Polyvalente de Jonquière. Un goûter sera servi à cette occasion. Bienvenue à tous.

TRIDUUM EUCHARISTIQUE — Du 1er au 4 octobre, il y aura un triduum en l'église Saint-Mathias du quartier d'Arvida. Le prédicateur sera le Père Jean-Paul Trotter, assomptiniste. Voici donc le programme de cette activité: Samedi, 1er octobre — 19h00 — Ouverture du Triduum: célébration eucha-

ristique, homélie par le P. prédicateur.
Dimanche, 2 octobre — 8h30 — Célébration eucharistique, homélie par le P. prédicateur.
10h00 — Célébration eucharistique, homélie par le P. prédicateur.
11h15 — Célébration eucharistique, homélie par le P. prédicateur.
13h30 — A l'occasion du mois du Rosaire, et du 60ème anniversaire des apparitions de Fatima, chapellet médité et distribution de chapellets.
(Nous en avons beaucoup et nous souhaitons en manquer!)
17h00 — Célébration eucharistique, homélie par le P. prédicateur.
Lundi, 3 octobre — 11h00 — Célébration eucharistique.
14h00 — Conférence et adoration.
19h00 — Célébration eucharistique et adoration.
Mardi, 4 octobre — 11h00 — Célébration eucharistique.
14h00 — Adoration, conférence et réception de nouveaux membres.
19h00 — Célébration eucharistique, adoration et réception de nouveaux membres. Il y aura lunch et café à la salle d'accueil, après chaque office.

VOS DROITS

Séparation et divorce

Quoi faire en attendant de passer en cour:
En attendant votre procès de divorce si vous êtes nerveux ou curieux, vous pouvez vous rendre au Palais de Justice assister à un procès de divorce ou de séparation de corps. Lorsque viendra votre tour, vous serez plus familier avec la procédure, donc déjà un peu plus détendu, vous pouvez faire cette visite seul ou avec l'aide d'une association ou d'un groupe.

Il faut aussi bien préparer sa cause:

- 1) Prevoir quels témoins, on fera venir pour prouver au juge qui est la meilleure personne pour s'occuper des enfants;
- 2) Ramasser les preuves du revenu et du train de vie de votre conjoint;
- 3) Préparer la liste de vos besoins et établir un budget pour après le divorce;
- 4) Examiner comment les droits de visite pourront s'effectuer à la satisfaction des enfants et des parents;
- 5) Faire une liste de ce que vous possédez en commun, comme par exemple un chalet, une maison, une auto, etc. (Les Caisses populaires ont publié un dépliant intitulé "Planification budgétaire" et qui peut vous aider à établir votre bilan: votre passif et votre actif).

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure intitulée: "Quoi faire? Séparation et divorce" en écrivant au:

Service de l'Information,
Commission des services juridiques,
C.P. 123, Succ. Desjardins,
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques)

Le Jour de la Baie continue vendredi et samedi

la Baie
Place du
Royaume

Parkas rehaussés de loup offerts à 1/3 de rabais!!!

Note prix ord. 75.00

49⁸⁸_{ch.}



N'attendez pas l'hiver pour choisir un manteau chaud et douillet, achetez-le dès maintenant et réalisez une économie substantielle! Parkas de marque canadienne, réalisés en pur coton doublé 100% nylon avec bourre polyester pour plus de chaleur. Modèle avec capuchon rehaussé de loup, glissière deux façons, boutons devant, quatre poches et revers tempête aux manches. Garniture ruban contrastant. Beige ou marine. Tailles TP.P.M.G.TG.

Vêtements pour hommes.
rayon 310.

Compagnie de la Baie d'Hudson

HEURES D'OUVERTURE — du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30 — Les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h — le samedi, de 9h à 17h

On songe à rendre la carte d'assurance-maladie obligatoire

par Pierre Bellemare

QUEBEC (PC) — L'on songe présentement à Québec à rendre obligatoire la carte de l'assurance-maladie, a-t-on appris mercredi du Dr Martin Laberge, président de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Le Québec est la seule province canadienne où aucune preuve d'admissibilité au régime n'est exigée des centres hospitaliers et des médecins.

Il en coûte \$1 million par année uniquement pour démembrer le fichier administratif décollant de cette pratique, selon le Dr Laberge.

Même s'il est incapable d'en mesurer la portée précise, le président de la RAMQ a la preuve que dans plusieurs cas plus ou moins récents, des personnes non éligibles au régime ont bénéficié des largesses du Québec.

Il sait des cas aussi aberrants que celui d'une Européenne qui a subi une opération chirurgicale grave, alors qu'elle était de passage au Québec, tout en profitant du régime québécois.

« Ce qui se passe dans le domaine de l'assurance-maladie et celui de l'assurance-hospitalisation, ce qui est plus grave », de dire le Dr Laberge.

Hausse élevée

Ce laisser-aller lui paraît d'autant moins tolérable à l'avenir que le programme des services médicaux coûte de plus en plus cher aux contribuables québécois.

Dans le rapport des statistiques annuelles de 1976 rendu public mercredi au Parlement québécois, il ressort que :

— de 1972 à 1976, le nombre moyen de services médicaux par habitant est passé de 5,68 à 7,63 pour un accroissement de 34,3 pour cent.

— au cours de la même période, le coût par habitant des services

médicaux est passé de \$49,04 à \$71,19, soit une hausse de 45,2 p.c. et c'est précisément ce qui inquiète le Dr Laberge qui espère ramener cette courbe progressive à environ 30 p.c. d'ici cinq ans.

— le coût moyen des services médicaux est passé de \$8,64 en 1972 à \$9,32 en 1976 pour l'ensemble du Québec, c'est-à-dire une augmentation de 7,9.

Entre-temps, la régie a déboursé en 1976 environ \$8,4 millions pour des services médicaux, dentaires et optométriques dispensés hors du Québec.

Une somme de \$2 millions a été versée en remboursements directs à des bénéficiaires et \$6,4 millions ont été distribués en paiements à des professionnels exerçant à l'extérieur du Québec, mais étant inscrits à la régie.

Carte

Le Dr Laberge espère que l'on parviendra cependant à éliminer les cartes distribuées à chacun des patients des centres hospitaliers, ce qui constitue un doublement évident de la carte d'assurance-maladie.

Mais le plus curieux est le fait qu'un sondage réalisé en janvier 1977 par SORECOM indique que 99 pour cent des Québécois possèdent leur carte, tandis que le quart d'entre eux négligent de la présenter aux médecins.

C'est encore plus étrange de constater que 80 pour cent des Québécois croient présentement que la carte d'assurance-maladie est obligatoire. Et 67 pour cent des autres n'auraient aucune objection à ce que la carte devienne obligatoire.

Le Dr Laberge en conclut donc qu'il serait absolument souhaitable de rendre effectivement la carte obligatoire, ce qui pourrait se faire à peu près sans heurt dans la population.

Blâme au gouvernement québécois

Francis Dufour et Gabriel Fortin préfèrent la solidarité municipale

par Laval Gagnon

QUEBEC -- Placés dans une situation plus qu'inconfortable, presque conflictuelle, quatre maires membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec, MM. Francis Dufour, Gabriel Fortin, Charles Bégin et John Luck, respectivement de Jonquières, Alma, Schefferville et Gatineau, ont préféré la solidarité municipale à leurs attaches partisanes en endossant hier, comme la plupart de leurs homologues et conseillers du Québec, le blâme que servaient plus tôt, au gouvernement québécois l'exécutif et le CA de l'organisme. Ce sévère blâme, on le sait, portait sur le retrait de la délégation québécoise (ministres et hauts fonctionnaires) au congrès, en raison de la présence du ministre fédéral des Affaires urbaines, M. André Ouellet.

Dans un télégramme adressé au premier ministre, M. René Lévesque, ainsi qu'aux ministres Tardif, Léger et Johnson, les quatre maires, dont les attaches partisanes sont connues, qualifient d'erreur stratégique du parti le controversé geste qui, selon eux, n'est pas de nature à valoriser l'action de celui-ci (le parti) auprès des municipalités du Québec.

Étant identifiés comme maires, ex-candidats du Parti québécois (sauf M. Fortin), nous croyons, précisent-ils, dans le télégramme, que la position gouvernementale continue de nous placer dans une attitude défensive dans notre milieu et empêchera de juger de façon sereine les actions gouvernementales futures.

De plus, les quatre membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités soulignent qu'ils ont assisté à l'assemblée préparatoire au congrès et estiment qu'il n'y avait pas de malice de la part des administrateurs.

Disant comprendre les réactions des congressistes, ils prétendent enfin que dans l'état actuel, le gouvernement fait fausse route et que les municipalités continueront à affirmer qu'elles sont traitées comme

un gouvernement de deuxième ordre.

La déclaration des quatre maires complétaient celle de leurs collègues du conseil d'administration, lequel, hier matin, appuyait unanimement la position de l'exécutif de l'UMQ, et le félicitait d'avoir conservé une attitude digne et ferme dans cette affaire.

Fortes réactions

Ainsi, l'affrontement qu'anticipait Le Quotidien hier a bel et bien eu lieu, mais a pris cependant une tournure différente.

Au lieu, en effet, de provoquer des tensions entre les congressistes eux-mêmes (rien de tel ne fut en tout cas perceptible), le retrait du gouvernement québécois a provoqué au contraire une sorte de front commun des élus. Dans un communiqué de presse, le conseil d'administration de l'UMQ affirme incidemment que les événements ont eu pour effet de cimenter les forces municipales.

En ce qui concerne la représentation régionale, la réaction est généralement la même: on blâme le gouvernement et si certains disent comprendre la position de principe du cabinet québécois, ils ajoutent cependant que sa réaction est disproportionnée à l'incident qui l'a provoqué, soit la présence du ministre fédéral des Affaires urbaines, M. André Ouellet.

Dufour

Manifestement irrité de l'inconfortable position dans laquelle le geste du gouvernement l'avait placé, le maire de Jonquières, M. Francis Dufour, indiquait après la conférence houleuse du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, que même si on admettait que l'UMQ avait fait une erreur en invitant le ministre fédéral des Affaires urbaines, le cabinet québécois n'avait pas adopté par la suite l'attitude pour remettre les choses en place.

Pour sa part, il affirme n'avoir rien vu au sein de l'exécutif ou du conseil d'administration qui pourrait laisser supposer une quelconque préméditation. Il s'est interrogé sur les conséquences néfastes que pourra avoir le geste gouvernemental dans ses relations futures avec l'UMQ.

Quant au maire d'Alma, M. Gabriel Fortin, il abondait dans le même sens que son homologue jonquérois. « A moins qu'on me prouve le contraire, l'invitation au ministre Ouellet n'avait aucun cachet politique ».

M. Fortin a de plus insisté sur l'autonomie nécessaire des municipalités, utilisant même le terme "auto-détermination". Il s'est en outre dit d'avis qu'on ne pouvait demander aux municipalités "de servir d'otages" dans les querelles constitutionnelles.

Il a enfin évoqué la possibilité que le geste du cabinet québécois n'ait

peut-être pas émané des élus eux-mêmes mais du parti, qui lui, aurait mené des pressions en ce sens.

D'accord

Le maire de Dolbeau, Mme Suzanne Beauchamps-Niquet tout en appuyant la position de l'UMQ, a par ailleurs approuvé totalement les déclarations de l'ancien président de l'organisme, et actuel maire de Québec et député de Langelier, aux Communes, M. Gilles Lamontagne. Ce dernier, pendant son discours hier avant-midi, invitait les municipalités à collaborer davantage avec le gouvernement fédéral en cherchant "le moyen de mettre en place des mécanismes de consultation, de concertation et de collaboration avec le gouvernement du Canada".

« La collaboration se doit d'être entière a déclaré Mme Niquet, et M. Lamontagne a vraiment touché du doigt le problème ».

Du côté des conseillers chicoutimiens (le maire Girard n'assiste pas au congrès), on reprochait également le retrait gouvernemental. Certains, comme le conseiller Léo Favre, tout en disant comprendre la conjoncture politique entre Québec et Ottawa, parlaient de "réactions excessives", alors que d'autres, comme le conseiller Roch Bergeron blâmaient purement l'attitude québécoise.

Il a été impossible de rejoindre le ministre de la Justice et député de Chicoutimi, M. Marc-André Beaud,

Une solution au chômage: le "service civique" obligatoire

SHERBROOKE (PC) —

La mise en place d'ici la fin du mandat actuel du gouvernement péquiste d'un "service civique" obligatoire, sorte de service militaire dont fait d'ailleurs état le programme du Parti québécois, de même que la création d'emplois permanents pour la classe des chômeurs de 18 à 25 ans, ont été au centre des discussions qu'a eues hier le ministre québécois des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure, qui a passé la journée à Sherbrooke dans le cadre de la tournée provinciale qu'effectuent actuellement les ministres du cabinet Lévesque.

A chacun des groupes qu'il a rencontrés, soit des jeunes chômeurs et un organisme qui s'occupe d'eux, le ministre Lazure a expliqué que ces deux propositions constituent des exemples concrets de ce que le gouvernement entend faire pour trouver une solution permanente pour la classe des jeunes chômeurs.

M. Lazure, qui a répété qu'il était de passage à Sherbrooke à titre de membre du cabinet et non seulement de ministre des Affaires sociales, a beaucoup insisté sur le service civique que le gouvernement "mettra certainement en place avant la fin de son mandat actuel", a-t-il précisé.

Que sera-t-il?

Que sera ce "service civique"? Le ministre Lazure ne l'a pas indiqué précisément. Il a simplement expliqué qu'il sera obligatoire, tout comme le service militaire dans de nombreux pays, sauf que les jeunes gens qui devront servir participeront à de vastes projets communautaires comme le reboisement ou la dépollution des rivières ou encore selon leur compétence respective.

En plus du service civique qui s'adressera à la classe des jeunes, le gouvernement réservera dans le prochain budget des sommes affectées à la création d'emplois permanents en approuvant la mise sur

de programmes spéciaux et de services qui permettront aux jeunes de laisser l'aide sociale tout en apportant leur contribution au progrès et au bien-être de la population.

Combien le gouvernement Lévesque compte-t-il investir dans ce programme de création d'em-

ploi? Le ministre ne l'a pas non plus précisé, se contentant d'indiquer que tous les ministères auront terminé la préparation de leurs demandes budgétaires pour l'exercice financier 1978-79 d'ici six semaines et que le tout sera ensuite soumis au ministre des Finances et au cabinet.

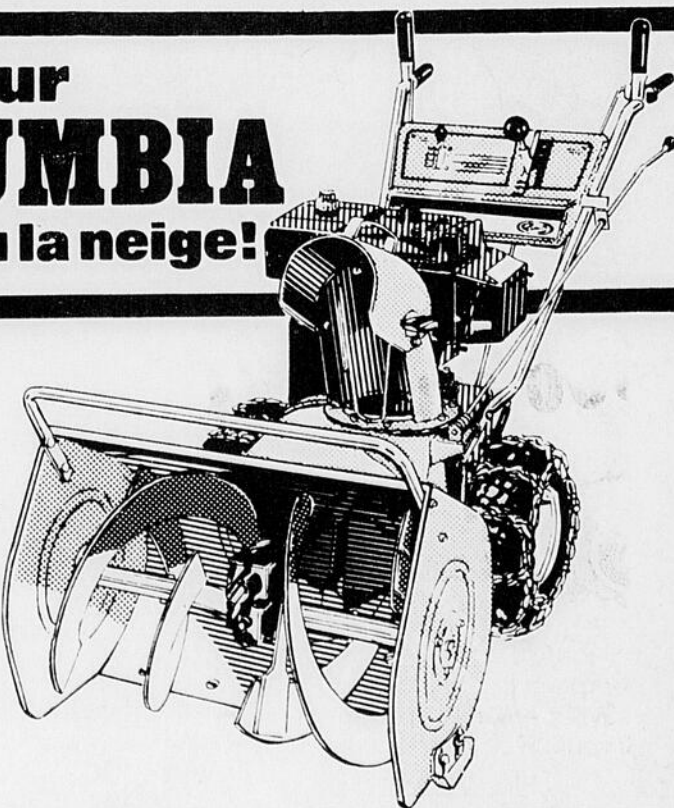


Denis Lazure

Bonjour COLUMBIA... adieu la neige!

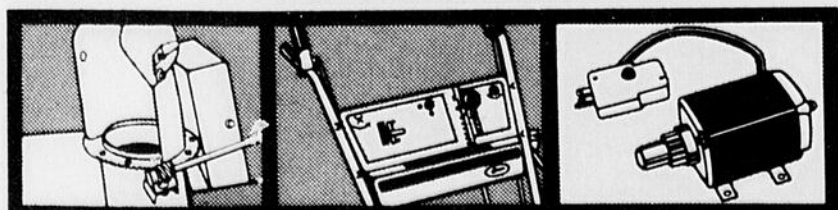
*Modèle 855-8-26"

- Moteur de 8 CV
- Démarreur électrique standard
- Cinq marches avant plus deux marches arrière
- Hauteur d'admission de 18"
- Largeur d'admission de 26"
- Chaines standard



Les chasse-neige Columbia sont solides. Ils sont fabriqués de manière à affronter les hivers les plus rigoureux. Leurs prix défient la compétition car il n'y a pas d'intermédiaires entre Columbia et ses concessionnaires. C'est autant de sauvé pour vous.

N'hésitez pas, jetez un coup d'oeil sur les chasse-neige, surtout les plus coûteux et comparez-les aux chasse-neige Columbia. Évaluez le prix, et regardez de près la fabrication. Vous conviendrez que Columbia a vraiment du cœur et que dans la tempête il sera avec vous.



La commande à vis sans fin de la goulotte lui permet de pivoter sur 210° et assure un rejet parfait de la neige.

Les commandes sont toutes à la portée de la main sur tous les modèles.

Le démarreur électrique est standard sur tous les modèles.

Visitez un concessionnaire des chasse-neige Columbia.



Recreation Véhicules (Québec) Inc.
2525, rue Louis Amos, Lachine, Québec H8T 1C3

LE QUOTIDIEN vous invite... PARTICIPEZ AU CONCOURS DESTINATION CALIFORNIE



EN COLLABORATION AVEC AIR CANADA CJMT/1420

GAGNEZ UN WEEK-END DE 4 JOURS (60 COUPLES) 120 VOYAGES GRATUITS 17 AU 20 NOVEMBRE VOUS VISITerez

- HOLLYWOOD
- DISNEYLAND
- Les studios Universal
- Séjour à ANAHEIM

LES ARRANGEMENTS TERRESTRES SONT COORDONNÉS PAR Americana

Postez et écoutez

Courez la chance de gagner un week-end de 4 jours en Californie. Remplissez le coupon de participation ou un fac-simile.

La promotion se termine le 4 novembre à minuit. Du lundi au vendredi, à 7 h 43 tous les matins et en fin d'après-midi, à compter du 26 septembre et à l'antenne des stations de radio Telemédia un billet double pour le vol Destination Californie, du 17 novembre sera tiré au hasard parmi les coupons de participation reçus pour un grand total de 60 billets doubles. La personne aura 60 minutes pour appeler la station Telemédia.

PARTICIPER À CETTE PROMOTION, LES PUBLICATIONS SUIVANTES: Dimanche-Matin — Dimanche Dernière-Heure — Le Soleil — Le Quotidien (Chicoutimi) et TV Hebdo

Règlements

1. Vous pouvez participer au concours en remplissant correctement le coupon ci-joint ou un fac-simile en le postant à l'adresse indiquée.
2. Si votre coupon est tiré vous devez répondre correctement à une question mathématique et vous pourrez alors participer avec votre invitation au voyage Destination Californie du 17 au 20 novembre.
3. Les participants au voyage Destination Californie s'engagent à se conformer à toutes les modalités et exigences qui leur seront transmises ultérieurement.
4. Les billets remis aux gagnants sont intransmissibles non négociables non admissibles sur un autre vol que le vol Destination Californie Air Canada du 17 novembre pour l'aller et du 20 novembre pour le retour du concours.
5. Les employés de Air Canada, Americana et des Publications Unimédia TV Hebdo et Telemédia ainsi que les membres de leur famille immédiate ne sont pas éligibles à participer à ce concours. De plus, seules les personnes de 18 ans et plus peuvent participer.
6. Les tirages ont lieu du lundi au vendredi à 7 h 43 et 16 h 43 sur les ondes de radio Telemédia du 26 septembre au 5 novembre. Les gagnants ont une heure pour appeler Telemédia et sont interviewés en ondes.

Veuillez m'inscrire au concours "DESTINATION CALIFORNIE" Case Postale 730 Succursale "A" Montréal, Qué. H3C 3C4

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

TEL. _____ CODE POSTAL _____



Marc-André Bédard

Démission du magistrat

L'affaire du juge Fabien maintenant classée

QUEBEC (PC) — L'affaire du juge-en-chef de la Cour des sessions de la paix à Montréal est maintenant classée par suite de la démission, mardi dernier, du magistrat.

Cependant, le citoyen André Fabien continuera de faire l'objet d'une enquête par la Sûreté du Québec en rapport avec de présumés pots-de-vin qu'aurait reçus

l'ex-magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

Visiblement mal à l'aise, le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, a tenté de faire le point sur cette délicate situation qui met en cause la crédibilité de notre système judiciaire.

Essentiellement, M. Bédard a fait ressortir les points suivants devant la presse, hier, à Québec:

a) Le juge Fabien a remis sa démission, le 27 septembre, au ministre de la Justice "pour des raisons de santé" et le cabinet l'a acceptée, hier.

b) Cette démission rend inutile l'institution d'une commission d'enquête qui avait pour but de déterminer l'opportunité pour le procureur général de présenter une

requête en destitution devant la Cour d'appel.

c) Le rapport d'une enquête déjà menée par la SQ établit la réception et l'utilisation par M. Fabien d'importantes sommes d'argent dont la provenance n'a pas été expliquée de façon satisfaisante.

d) Mais, ces faits bruts ne comportent en eux-mêmes aucun

aspect criminel et le rapport de la SQ ne contient la preuve de la commission d'aucun acte criminel ni relativement à ces faits ni à aucun autre fait.

e) Le dossier concernant le citoyen André Fabien demeure ouvert et des procédures judiciaires seraient prises si l'enquête révélait des "faits troublants".

QUEBEC EN BREF

Loi 48

QUEBEC (PC) — Les petites et moyennes entreprises québécoises désireuses de se prévaloir pour 1977 des dispositions de la loi 48 sur les stimulants fiscaux au développement industriel devront présenter une demande de certificat au ministre de l'Industrie et du Commerce avant le 9 octobre prochain.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, lors d'une conférence de presse convoquée afin de rendre public ce règlement qui complète la loi 48 proclamée en août dernier.

La loi 48 comporte deux programmes distincts, soit celui du fonds de relance industrielle et celui du dégrèvement fiscal.

Roy endosse Lévesque

QUEBEC (PC) — Le député de Beauce-Sud et porte-parole du Parti national populaire, M. Fabien Roy, endosse l'attitude du gouvernement Lévesque dans le nouveau conflit constitutionnel qui a éclaté mardi à la veille de l'ouverture du congrès de l'Union des municipalités du Québec.

"Le gouvernement fédéral n'a pas d'affaire à s'intégrer dans la politique municipale. Il y a eu assez d'intrusions dans d'autres domaines et il faut prendre tous les moyens, en attendant la révision de la constitution, pour conserver intactes les juridictions qui nous ont été exclues à date", a commenté M. Roy.

Il reproche du même coup aux dirigeants de l'Union des municipalités du Québec d'avoir commis une "erreur grotesque dans les circonstances".

Militaires recherchés

QUEBEC (PC) — Les Forces canadiennes et la Sûreté du Québec ont entrepris des recherches pour retrouver quatre militaires qui sont disparus depuis que leur embarcation a chaviré, mardi, sur la rivière Bastican, dans la réserve Portneuf, à environ 80 kilomètres au nord-ouest de Québec.

Un porte-parole des Forces canadiennes a déclaré que l'accident s'était produit au cours d'un exercice régulier consistant à descendre la rivière Bastican depuis le lac Edouard jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

Les militaires portés manquants sont tous des membres du 3e bataillon du Royal 22e Régiment.

Ils ont été identifiés comme étant l'adjudant Clément Boulanger et le sergent Paul Chiasson, tous deux de Québec, le caporal Simon Paré, de Black-Lake et le soldat Real Bergeron, du Cap-de-la-Madeleine.

De l'enfantillage pour Biron

MONTREAL — Le chef de l'Union nationale, Rodrigue Biron, a qualifié d'enfantillage, l'attitude du gouvernement Lévesque, face au Congrès de l'Union des municipalités du Québec.

Dans une entrevue à "Nouvelles Télé-Radio", M. Biron, tout en étant d'accord avec le gouvernement péquiste, à l'effet que le fédéral n'a pas sa place dans les Affaires municipales, déclare que ce n'est pas la présence d'un ministre fédéral qui peut motiver un boycottage du congrès de la part du gouvernement Lévesque. M. Biron qualifie cette décision de "petite politique".

C'est toujours la même chose, selon lui, à savoir, une guerre perpétuelle entre le fédéral et le provincial, et ce, au-dessus de la tête des Québécois. Selon M. Biron, MM. Lévesque et Trudeau devraient plutôt s'occuper des vrais problèmes de la population, à savoir, les questions économiques.

Lévesque sur la Côte-Nord

QUEBEC — Dans le cadre de la tournée gouvernementale du Cabinet Lévesque, le premier ministre René Lévesque sera à Sept-Îles, toute la journée de vendredi, dans le but de rencontrer la population du comté de Duplessis.

M. Lévesque débutera sa journée par une visite des installations minières de l'Iron Ore, avant de s'adresser à midi, à un groupe d'industriels d'hommes d'affaires de la région de la Côte-Nord.

En après-midi, après avoir participé à une émission de lignes ouvertes, M. Lévesque rencontrera la presse régionale, pour ensuite souper avec les travailleurs syndiqués dans une brasserie de Sept-Îles. En soirée, il rencontrera les citoyens de la région.

Samedi, de retour à Montréal, M. Lévesque passera la soirée au congrès annuel des clubs d'Age d'or de la région de Montréal.

Québec et Terre-Neuve d'accord

SAINT-JEAN (T.-N.) — Les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve se sont mis d'accord, aujourd'hui, quant à l'échéancier des réunions et quant au plan de travail du comité chargé de trouver des solutions à la question du bassin supérieur de la rivière Churchill, dans une perspective plus large de développement énergétique.

Le comité aura pour mandat de remettre à jour l'inventaire du potentiel des rivières du Labrador et de la Côte-Nord du Québec, d'établir les besoins respectifs en énergie électrique pour la période considérée, de dresser un programme possible d'aménagement hydro-électrique de la région, et enfin, de proposer des modalités d'utilisation de l'énergie produite et considérer les différentes possibilités de financement de ces projets.

Épargnez et participez au tirage de la Banque de Montréal

Gagnez une propriété de rêve de \$150 000



Une propriété de rêve de \$150 000

Épargnez et participez au tirage de rêve de la Banque de Montréal. Vous ferez d'une pierre deux coups. Vous économiserez en vue de réaliser vos propres rêves et vous courrez la chance de gagner une propriété de rêve, des vacances de rêve ou des prix de rêve en argent.

Pour chaque \$50 que vous déposerez dans un compte personnel d'épargne ou de chèques à la Banque de Montréal, à partir de maintenant et jusqu'au 2 décembre 1977, vous recevrez un bon de participation pour le tirage de rêve. À la fin du concours, 111 noms gagnants seront tirés.

Dix vacances de rêve de \$5 000

Tout ce qu'il vous faut, c'est un compte à la Banque de Montréal. Ouvrez-en un et épargnez chez nous. Si vous avez déjà un compte, continuez à épargner régulièrement. Vous pourriez gagner beaucoup.

Pensez-y. Gagnez \$150 000 pour construire la propriété de vos rêves. Il y a aussi \$150 000 en prix: dix prix-vacances à Londres, en Méditerranée, à Rio,

Cent prix de rêve de \$1000

en Orient ou à Tahiti (ou l'équivalent, \$5 000 en argent), et cent prix de \$1 000 chacun en argent pour vous aider à réaliser certains de vos rêves.

Vous épargnez sans doute dans le moment. Pourquoi ne pas le faire à la Banque de Montréal? En plus des avantages courants de nos comptes d'épargne et de chèques, vous avez la chance de gagner un prix de rêve. Faites d'une pierre deux coups. Ouvrez votre compte aujourd'hui.

*Vous trouverez tous les détails de ce concours dans toutes les succursales de la Banque de Montréal. Afin de se menter leur prix, les gagnants devront répondre correctement et dans un temps limité à une question d'habileté mathématique.



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

CKRS-TV

JEUDI, 29 SEPTEMBRE	8.45	9.15	9.30	9.45	10.00	10.15	10.30	11.00	11.30	12.30	13.31	13.36	14.31	16.00	16.30	17.00	18.50	19.05	19.30	20.00	20.30	22.30	23.05	23.05	00.30	
Mini-Fée	8.45	Les 100 tours de Centour	Les Oraïens	Oum le dauphin blanc	You-Hou	Minute Moutoute	Magazine express	Les trouvailles de Clémence	Au milieu du jour	Les Coqueluches	Téléjournal	Femmes d'aujourd'hui	Cinéma: "LES 3 AGES"	Bobino	Grujot et Délicat	Cinéma de 5 heures: "LE TROU NORMAND"	Au fil de l'actualité	Les Pierrafeu	Du tac au tac	Travail à la chaîne	Les grands films: "DEUX HOMMES DANS LA VILLE"	Téléjournal national, international et provincial	Nouvelles du sport	Cinéma: "SEUL CHEZ LES LOUPS"	Cinéma: "LA LOI"	
VENDEDI, 30 SEPTEMBRE	8.45	9.15	9.30	9.45	10.00	10.15	10.30	11.00	11.30	12.30	13.31	13.36	14.31	16.00	16.30	17.00	18.50	19.00	20.31	21.30	22.30	22.55	23.05	00.30		
Les animaux chez eux	8.45	Les 100 tours de Centour	Les Oraïens	Mon ami Guignol	Tam-tam	Virginie	Magazine express	Faire et refaire	Au milieu du jour	Les Coqueluches	Téléjournal	Femmes d'aujourd'hui	Les ateliers du temps de vivre	Bobino	Maigrichon et Gras Double	Cinéma de 5 heures: "LE HEROS D'IWO-JIMA"	Au fil de l'actualité	Le Virginien	Concert populaire	Scénario	Radio-Québec	Téléjournal national, international et provincial	Nouvelles du sport	Cinéma: "FRENESIE"	Cinéma: "STIMULATION"	

CJPM-TV

JEUDI, 29 SEPTEMBRE	9.30	10.00	11.15	11.45	12.15	12.30	13.30	15.00	16.00	16.30	17.30	18.30	19.00	19.30	20.00	20.30	22.30	23.10							
Fanfan Dédé	9.30	A la bonne heure	A votre service	A tous les échos	Les nouvelles du midi	Diner chaud	Cinéma: "Aide-moi et le ciel t'aidera"	Une heure avec vous	M. Tranquille	Les nouveaux Tannants	Parle parle, jase jase	Studio six	Symphorien	Les ennus de Marie	L'union fait la farce	Jeudi 20:30: "Baril de poudre"	Les nouvelles TVA	Dernière édition	Fin de soirée: "L'exécuteur"						
VENDEDI, 30 SEPTEMBRE	9.30	10.00	11.15	11.45	12.15	12.30	13.30	15.00	16.00	16.30	17.30	18.30	19.00	19.30	20.00	20.30	22.30	23.10							
Fanfan Dédé	9.30	A la bonne heure	A votre service	A tous les échos	Les nouvelles du midi	Diner chaud	Cinéma: "Sevillonné"	Une heure avec vous	M. Tranquille	Les nouveaux Tannants	Parle parle, jase jase	Studio six	Médecin d'aujourd'hui	Montréal en parle	Première chance	Les Champions	La Corne d'abondance	Région 02	Les nouvelles TVA	Dernière édition	Fin de soirée: "Solo"				

CBJET

JEUDI, 29 SEPTEMBRE 1977	10.00	10.15	10.30	11.00	12.00	12.55	13.03	13.33	14.03	14.30	15.00	15.30	16.00	16.30	17.00	17.30	18.00	19.00	19.30	20.00	21.00	22.00	22.30	23.22	23.35	
The Friendly Giant	10.00	Bonjour, Bon Jour	Mr. Dressup	Sesame Street	The Bob McLean Show	CBC News	Tattletales	Magistrate's Court	Ryan's Hope	The Edge of Night	Take 30	Celebrity Cooks	T.B.A.	One Northern Summer (Last)	Darwin (Part 2)	All in the Family	The City at Six	The Mary Tyler Moore Show	Reach for the Top	The Carol Burnett Show	Canadian Express	We've Got Each Other (Debut)	Quebec Report: Decision	The National	The City Tonight	90 Minutes Live
VENDEDI, 30 SEPTEMBRE	10.00	10.15	10.30	11.00	12.00	12.55	13.03	13.33	14.03	14.30	15.00	15.30	16.00	16.30	17.00	17.30	18.00	19.00	19.30	20.00	21.00	22.00	23.00	23.22	23.35	
The Friendly Giant	10.00	Bonjour, Bon Jour	Mr. Dressup	Sesame Street	The Bob McLean Show	CBC News	Tattletales	Magistrate's Court	Ryan's Hope	The Edge of Night	Take 30	Celebrity Cooks	T.B.A.	Nic 'N' Pic (Last)	The Nature of Things	All in the Family	The City at Six	The Mary Tyler Moore Show	The Tony Randall Show	Three's Company	Tommy Hunter Country	Big Hawaii	The National	The City Tonight	90 Minutes Live	Cine-Six

SUR LE CABLE

TECS-TV	RADIO QUEBEC
CANAL 13	CANAL 8
JEUDI, 29 SEPTEMBRE	JEUDI, 29 SEPTEMBRE 1977
8.15 Contact	10.00 Points de loi
10.30 Sobriété, un art de vivre	10.30 Contact
11.00 Chicoutimi loisirs	12.00 Contact
12.00 Contact	12.30 Les écrivains de chez nous
12.45 La Sûreté du Québec	13.30 Contact
17.30 Contact	18.00 Cercle de presse
18.00 Cercle de presse	19.00 Etre cadet de l'air
19.00 Etre cadet de l'air	19.15 Horizon Saguenay

CJBR TV

JEUDI, 29 SEPTEMBRE	9.15	9.30	9.45	10.00	10.15	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	13.30	13.35	14.30	16.00	16.30	17.00	18.00	18.30	19.00	19.30	20.00	20.30	22.30	23.00	00.30		
100 tours de Centour	9.15	Les Oraïens	Oum le dauphin blanc	You-Hou	Minute Moutoute	Magazine-express	Les trouvailles de Clémence	Les animaux chez eux	Fifi brin d'acier	Les Coqueluches	Téléjournal	Femmes d'aujourd'hui	Cinéma	Bobino	Grujot et Délicat	Les brigades du tigre	Ce soir	Information régionale, locale et sportive	Un pays, un goût, une manière	Du tac au tac	Le travail à la chaîne	Les grands fils: "Deux hommes dans la ville"	Téléjournal	Cinéma: "Seul chez les loups"	Cinéma		
VENDEDI, 30 SEPTEMBRE	9.15	9.30	9.45	10.00	10.15	10.30	11.00	11.30	12.00	12.30	13.30	13.35	14.30	15.30	16.00	16.30	17.00	18.00	18.30	19.00	20.00	20.30	21.30	22.00	23.00		
100 tours de Centour	9.15	Les Oraïens	Mon ami Guignol	Tam-tam	Virginie	Magazine-express	A communiquer	Robinson Suisse	Sésame	Les Coqueluches	Téléjournal	Femmes d'aujourd'hui	Les ateliers	Les Chiboukis	Bobino	Maigrichon et Gras Double	Les brigades du tigre	Ce soir	Information régionale, locale et sportive	Marcus Welby, M.D.	Aller-retour	Concert populaire	Scénario	Science réalité	Téléjournal	Cinéma: "Frenésie"	Cinéma: "Frenésie"

WEZF-TV

JEUDI, 29 SEPTEMBRE	9.00	11.00	11.30	12.00	12.30	13.00	14.00	14.30	15.15	16.00	16.30	17.30	18.00	18.30	19.30	20.00	20.30	21.00	21.30	22.00	23.00	23.30	
PTL Club	9.00	Happy Days	Family Feud	The Better Sex	Ryan's Hope	All My Children	\$20,000 Pyramid	One Life to Live	General Hospital	Edge of Night	The Merv Griffin Show	Flintstones	News	Star Trek	Green Acres	Welcome Back Kotter	What's Happening	Barney Miller	Carter Country	The Redd Foxx Show	Mary Hartman	Mary Hartman	Police Story Thursday Night Special
VENDEDI, 30 SEPTEMBRE	9.00	11.00	11.30	12.00	12.30	13.00	14.00	14.30	15.15	16.00	16.30	17.30	18.00	18.30	19.30	20.00	20.30	21.00	21.30	22.00	23.00	23.30	
PTL Club	9.00	Happy Days	Family Feud	The Better Sex	Ryan's Hope	All My Children	\$20,000 Pyramid	One Life to Live	General Hospital	Edge of Night	The Merv Griffin Show	Flintstones	News	Star Trek	Green Acres	Donny and Marie	ABC Friday Night Movie	Mary Hartman	Mary Hartman	Baretta			



Le retour du curé Labelle

YVON PAIRE

Après le nombre de semaines, il faut bien se poser la question, la grande question. Qu'est-ce qui fait le succès des "Berger"? Comment se fait-il que cette famille ordinaire - extraordinaire continue de faire palpiter les coeurs de tout le Québec.

Oui, maman!

Voilà une belle histoire de famille! Prenez l'émission du lundi, 26 septembre. Au menu, des problèmes de famille.

Chez les Beaulieu, l'ancêtre Léon-Joseph gueule, sort ses griffes, veut mordre, déchiqueter tout ce qui menace le bloc familial.

Il faut demeurer un tout. Nous ne sommes pas du folklore mais une race", rugit-il les dents serrées.

La race pour lui ce sont les Beaulieu. Les noirs, les blancs et les Beaulieu maintenant...

Faut sauver la famille!

Chez les Berger, Ginette se trouve chanceuse, heureuse, privilégiée d'avoir quitté l'enfer du travail et de vivre à la maison, entre ses quatre murs. Faire des enfants, élever des enfants, vivre dans son château, voilà son ambition.

"Tu es chanceuse d'avoir épousé un homme comme le tien", de pleurnicher

sa tendre maman. Et la grande niaise de répondre oui, oui, oui.

Vive l'homme-surhomme! L'homme revalorisé, adoré et la femme encore une fois dépendante, esclave, reproductrice. La famille est sauvée, la famille est intacte! Bravo! Hourra!

Vive les stéréotypes! Le mâle chasse, pourvoie la famille et la femelle fabrique les enfants, nettoie les chaudrons.

Ginette, c'est sa mère et sa mère c'est Ginette.

Il y a aussi cette "vieille de dix-huit" ans...

Elle en veut à tout le monde, principalement à sa famille. Pourquoi? Parce que son père fait "de la politique".

Bien sûr! Une bonne mornelle aux mouvements qui s'impliquent.

Ce sont des ivrognes qui battent les femmes...

Conclusion: le militantisme, l'implication, la pensée menace la famille, l'unité de la famille. Éliminons cela!

Et Guy Beaulieu qui termine ce trente minutes d'âneries familiales en avouant à la jeune "réactionnaire-révolutionnaire" que ce qui a changé sa vie, c'est le mariage. La vie de famille l'a sauvée. Un de plus!

Moralité? Sauvons la famille! Éliminons tout ce qui menace la famille. Un

téléroman qui se situe à la droite de la droite et qui véhicule des stéréotypes à la tonne.

Somme toute les "Berger", c'est une histoire sans histoire.

Ce qui importe, c'est de se marier, avoir des enfants, d'avoir une femme à la maison, de faire des sous, de ne pas

s'occuper de politique et de dialoguer avec tout le monde.

Le seul mérite de cette série c'est que les personnages sont bien campés qu'ils s'opposent comme l'eau et le feu.

Un vrai retour au curé Labelle... Vous avez la recette! La famille avant tout!



FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7), minable. A, signifie pour adolescents et E, pour enfants.

JONQUIERE — CKRS-TV

Jeudi: 14h30

"LES TROIS AGES" (The Three Ages) (4) — E.-U. 1923. Comédie de B. Keaton et E. Cline avec Buster Keaton, Wallace Beery et Margaret Leahy. — Rivalités amoureuses entre un timide et un fanfaron aux temps préhistoriques, sous l'empire romain et à l'époque contemporaine. — Premier film de long métrage de Buster Keaton. Comique visuel inventif. Nombreuses situations drôles. Quelques maladresses. — E.

Jeudi: 20h30

"DEUX HOMMES DANS LA VILLE" (4) — Fr. 1973. Drame psychologique de J. Giovanni avec Alain Delon, Jean Gabin et Michel Bouquet. — Un ancien prisonnier en voie de réhabilitation est harcelé par un policier. — Intrigue menée de façon convaincante. Mise en scène souple. Rythme alerte. Personnages campés avec justesse. Bons comédiens.

Jeudi: 23h05

"SEUL CHEZ LES LOUPS" (Man on a String) (5) — E.-U. 1972. Drame policier de J. Sargent avec Christopher George, Joel Grey et Kitty Winn. — Un policier feint d'être destitué pour s'introduire dans un gang. — Thème usé. Mise en scène de métier. Quelques scènes fortes. Interprétation satisfaisante. Film tourné pour la télévision.

Jeudi: 00h30

"LA LOI" (5) — Fr. 1958. Etude de mœurs de J. Dassin avec Pierre Brasseur, Gina Lollobrigida et Yves Montand. — Un jeu étrange permet à son vainqueur d'assujettir tous les habitants d'un petit port. — Manque de rigueur et d'unité. Passages intéressants. De bons interprètes.

CHICOUTIMI-CJPM-TV

Jeudi: 13h30

"AIDE-MOI ET LE CIEL T'AIDERA" (The Monk) (5) — E.-U. 1970. Drame policier de G. McCowan avec George Maharis, Janet Leigh et Raymond St-Jacques. — Un détective enquête sur le meurtre d'un avocat lié à la pégre. — Intrigue à tiroirs. Rythme inégal. Interprétation satisfaisante. Film tourné pour la télévision.

Jeudi: 20h30

"LE BARIL DE POUDRE" (Powderkeg) (5) — E.-U. 1971. Drame d'aventures de D. Heyes avec Rod Taylor, Dennis Cole et Fernando Lamas. — Deux aventuriers cherchent à déjouer un bandit mexicain qui tient les passagers d'un train en otages. — Film pilote pour une série de télévision. Ensemble superficiel mais mouvementé. Mise en scène assez vigoureuse. Interprétation satisfaisante.

Jeudi: 23h10

"LE TRIOMPHE DES DIABLES ROUGES" (5) — Youg. 1960. Drame de guerre de Z. Mitrovic avec Aleksandar Garric, Selma Karlova et Marija Tocirovski. — Pendant la guerre en Yougoslavie, deux frères prennent parti pour des camps adverses. — Récit confus. Rythme assez alerte. Paysages de montagne mal utilisés. Jeu convaincant des interprètes. — A.

CINEMA

ALMA	Cinéma 3
Théâtre Alma	J.-A. Martin photographe
Dernière représentation: "Voyage panoramique de l'amour" - "Liaisons perverses"	"Vol en montagne"
Canadien	DOLBEAU
Dernière représentation: "Je t'aimais mon fils" - "Le voyage de noces"	Dernière représentation: "Je t'aimais mon fils" - "Comme un boum rang"
CHICOUTIMI	Météore
Capitol	Semaine du 25 au 1er octobre inclusivement: "La voiture la plus folle du monde" - "L'horrible invasion"
Dernière représentation: "Carrie au bal du diable" - "Le vent de la violence"	JONQUIERE
Cartier	Bellevue
Dernière représentation: "Adorables victoriniennes" - "Histoire d'O"	Dernière représentation: "Carrie au bal du diable" - "Le vent de la violence"
Impérial	Centre
Dernière représentation: "Les 12 travaux d'Astérix" - "Les Rangers défient les karatekas" - "Maciste contre le cyclope"	Dernière représentation: "Je t'aimais mon fils" - "Zorro"
Place du Royaume	Elysée
Cinéma 1	Dernière représentation: "Adorables victoriniennes" - "Histoire d'O"
Dernière représentation: "Je t'aimais mon fils" - "Zorro"	NORMANDIN
Cinéma 2	Cinéma le Foyer
"La sexualité chez les adolescentes" - "Georgina... la nonne perverse"	Dernière représentation: "Je t'aimais mon fils" - "Zorro"
LA BAIÉ	Saguenay
Dernière représentation: "Je t'aimais mon fils" - "Zorro"	Dernière représentation: "Je t'aimais mon fils" - "Zorro"

CE SOIR CANAL 8 CINE-VACANCES: "Ivana joue au football". Jeudi, 20h00, reprise vendredi, 13h30. — Ivana, excellente sportive et meilleure au football que toute la bande des copains de son frère, se voit tout à coup écartée du jeu.

AMBROISE RACONTE: "Squatters en Cadillac". Jeudi, 21h30, reprise vendredi, 15h00. — Emission sur la région du Saguenay. Ambroise et Mgr Victor Tremblay, historien de la région nous parle des débuts de la colonisation du Saguenay.

Tél.: 545-1112

Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi/Ville de Jonquière

NE MANQUEZ PAS

"THE TRIAL OF LEE HARVEY OSWALD" avec Ben Gassara

SUR LE CABLE CANAL 7 1ère partie: Vendredi, 30 septembre à 21h00 2ème partie: Dimanche, 2 octobre à 21h00



OUVERTURE DE LA NOUVELLE Boutique d'artisanat Samedi, le 1er octobre, 9h00 A.M.

Le Mé-Tisse

- ★ Matériel d'artisanat
- ★ Fil à tissus
- ★ Laine
- ★ Crochets et broches
- ★ Autres accessoires.

Située au 54, boul. Tadoussac St-Fulgence (dépasser le pont de Vallin de 300 mètres) Tél.: 674-2833



Renaissance de la musique des Samis

Suite et fin

KARESUVANTO, Finlande (PC) -- La musique est en train de devenir une arme redoutable dans la lutte que les Samis de Scandinavie ont entreprise pour préserver leur culture, déclare celui que les Samis appellent leur leader culturel.

Le chanteur-compositeur Ailu déclare en effet que la musique traditionnelle, ensevelie dans les montagnes pendant près de 300 ans, a maintenant recommencé de circuler, parmi les Samis (Lapons) qui habitent le nord de la Scandinavie. Il est convaincu que cette renaissance est à la base même de la survie de ce peuple.

Les chants samis, accompagnés par le tambour magique, ont commencé à disparaître quand le christianisme est apparu dans l'Arctique européen, au XVII^e siècle. Les chrétiens convainquirent les Samis que leur musique était un péché, et leurs tambours, les instruments du diable.

Ailu, qui habite près de ce village à la frontière qui sépare la Finlande de la Suède, au-delà du cercle polaire, déclare que les chrétiens avaient interdit aux Samis de jouer de leurs tambours magiques. Toute personne trouvée en possession de tambours, sortes d'instruments en forme de bol fabriqués avec de la peau de renne, étaient sévèrement punis et leurs instruments étaient confisqués.

Les secrets de l'avenir

Les sorciers chamans se servaient de ces tambours pour entrer en transe; ils croyaient alors que leur âme était transportée dans le royaume des morts, où ils pouvaient entrevoir les secrets de l'avenir. Des rites similaires étaient pratiqués par les Esquimaux dans l'Arctique canadien. Certains sorciers refusèrent d'obéir aux chrétiens. Ils furent condamnés comme hérétiques et brûlés vivants avec leurs instruments.

"C'était un pas vers l'autre monde, mais les chrétiens croyaient que c'était un péché, dit Ailu, qui travaille maintenant à plein temps pour faire revivre la culture samie, avec l'aide d'une subvention du gouvernement finlandais.

"Ils croyaient que si nous gardions nos tambours, nous garderions aussi nos terres."
Les seuls tambours qui existent encore de nos jours sont dans les musées, mais Ailu dit qu'on en fabrique, présentement de nouveaux. Un de ces tambours a été utilisé cette année lors d'une conférence générale des peuples indigènes, à Barrow (Alaska).

Cependant, ajoute Ailu, l'usage des tambours, aujourd'hui, est restreint à la musique, et n'a rien à voir avec le spiritisme.

Chansons retrouvées

Les chrétiens, cependant, n'eurent

pas autant de succès quand ils voulaient faire disparaître les chansons, dit Ailu, dont le nom de baptême est Nils-Aslak Valkeapaa. La musique samie traditionnelle est encore jouée par les bergers qui gardent les rennes dans les villages isolés de montagne. Il n'y a cependant qu'une vingtaine d'années que la population samie a commencé à retrouver ses chansons. On estime qu'il y a en Suède, en Finlande, en Norvège et en Union soviétique environ 45.000 personnes d'origine samie.

Le "yoik" est une chanson sans commencement ni fin, et on ne peut y distinguer les paroles de la mélodie. C'est une sorte de poème chanté, toujours interprété avec beaucoup d'émotion, et où il entre un fort élément d'improvisation. Souvent, c'est une façon de se souvenir de personnes absentes.

Ainsi par exemple, dit Ailu, un berger, dans les bois, peut tout à coup se souvenir d'un ami et entonner un yoik. "Chacun a son propre yoik, ou mélodie. Quand je chante le yoik d'un ami, je ne chante pas sur lui, mais je le chante."

La radio a joué un rôle important dans la renaissance de la musique samie. Trois petits postes, reliés aux compagnies de radiodiffusion suédoise, finlandaise et norvégienne, diffusent de la musique samie, ainsi que des pièces et des nouvelles, dans toute la Laponie.

Périodes limitées

Le réseau s'appelle Sami Radio et diffuse avec un minimum d'équipement et un personnel de 15 personnes dans les trois pays réunis. Il est financé par les gouvernements scandinaves.

Les périodes de diffusion sont limitées, et ne dépassent pas une demi-heure par jour pour chaque poste. "Cela n'est pas suffisant, dit John Kalveno, un réalisateur. Nous devons essayer d'en obtenir davantage, mais nous devons trouver pour cela de l'argent et des bénévoles."

M. Kalveno a ajouté qu'il espère un jour voir des émissions de télévision équivalentes aux émissions de radio.

Les émissions de radio samies ont commencé en Scandinavie immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, et leur volume a augmenté graduellement depuis ce temps.

Lors de la récente assemblée générale du Conseil mondial des peuples indigènes, à Kiruna (Suède), plusieurs leaders indigènes ont déclaré que la renaissance des musiques indigènes et la mise en valeur de divers autres aspects culturels seront probablement une arme plus efficace que l'activité politique dans la lutte pour les droits des indigènes.

"Ce n'est pas seulement de la musique. C'est un contact social et un pas en direction d'un autre monde", de dire Ailu.



REVENDEICATIONS — Le ministre des Affaires indiennes Hugh Faulkner, à droite, prête une oreille attentive au président de l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest, flanqué

du vice-président, Joe Mercredi et de Bea Goldney, secrétaire-trésorière.

(Telephoto PC)

Revendications territoriales des Métis

OTTAWA (PC) -- Le nouveau ministre des Affaires indiennes, M. Hugh Faulkner, a promis hier aux Métis des Territoires du Nord-Ouest que les négociations au sujet de leurs revendications territoriales seraient entreprises très rapidement.

À la suite d'une rencontre où les Métis lui ont fait part de leurs demandes, M. Faulkner a affirmé que le fédéral partage plusieurs des objectifs qu'ils poursuivent et les a assurés que les négociations connaîtront un départ rapide.

L'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest a remis hier un document intitulé "Notre terre, notre culture... notre avenir" qui presse le gouvernement d'établir de nouvelles structures politiques et économiques. Le document propose notamment de diviser ce vaste territoire en deux, avec une ligne partant de la frontière du Manitoba et de la Saskatchewan.

Les Métis étaient fortement représentés au cours de cette rencontre avec le ministre et ce dernier devait affirmer qu'il s'agissait là d'un moment historique. Cependant, il faut souligner que les revendications des Métis ont perdu beaucoup de leur acuité suite à la décision de ne pas construire de pipe-line dans la

vallée du Mackenzie.

Le ministère des Affaires indiennes doit également faire face à une requête semblable de la part de la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest qui réclame la création d'un territoire Dene dans cette région. Les Métis s'étaient d'abord joints aux Indiens pour présenter une seule requête mais ils ont refusé de se rallier à cette proposition.

Les Métis ont d'ailleurs profité de la rencontre d'hier pour lancer un appel à l'unité pour présenter une seule demande au fédéral. La Fraternité a fait savoir pour sa part qu'elle ne se rallie à cette proposition.

Les revendications territoriales des Métis sont résumées en 10 objectifs dans leur document qui propose notamment la création d'une assemblée législative élue par tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest. Ils demandent également l'établissement d'un Sénat du Corridor du Mackenzie forme des autochtones qui auraient droit de veto sur toute réglementation affectant ce territoire.

SPECIAL

BEATLES

A CRPB 1470

Vous revivrez les meilleures années des Beatles, samedi et dimanche, les 1er et 2 octobre, entre 9h00 et 18h00.

- * Les plus grands succès.
- * Biographie.
- * De bons souvenirs.

Spécial Presley, les 8 et 9 octobre.



LA CULTURE DES SAMIS — Des Samis en costume traditionnel travaillent à une maison, à Karesuvanto, Finlande. Les Samis luttent pour la préservation de leur culture. Lors de la seconde assemblée du Conseil mondial des peuples indigènes, tenue récemment à Kiruna, Suède, plusieurs leaders indigènes ont déclaré que la renaissance de la musique et de la culture indigènes sera une arme efficace dans la lutte pour leurs droits.

(Photo PC)

Wagner et les journalistes

OTTAWA (PC) -- Le député progressiste-conservateur Claude Wagner a déposé en Cour suprême de l'Ontario un avis de procédures contre la société Radio-Canada et cinq de ses journalistes.

C'est ce qu'a annoncé dans une interview, mercredi, Me Rowell Laischley, avocat du député.

L'avis de procédures fait suite à une note adressée au procureur général-adjoint de l'Ontario, le 21 juin, l'avisant des intentions de M. Wagner de poursuivre la société d'Etat pour un reportage sur le crime organisé, le 13 juin.

L'avis de procédures nomme les défenseurs comme étant la société Radio-Canada, le producteur de l'émission "Connections", M. Richard Nielson, les réalisateurs Martyn Burke et William I.

Nouvelle-Ecosse Chômeurs désespérés

HALIFAX (PC) -- Au moins quatre personnes de Cap-Breton se sont suicidées dernièrement, parce qu'elles étaient incapables de se trouver du travail.

C'est ce qu'a révélé, mercredi, le président de la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Ecosse, M. Gerald Yetman, à une foule réunie près des bureaux de Halifax de l'assurance-chômage.

"Que pouvez-vous dire à une femme qui vient de trouver son mari dans une mare de sang?", a demandé le leader syndical.

La foule, composée des 250 délégués au congrès annuel de la FTNE et d'une centaine de sympathisants, avait défilé dans les rues en chantant: "Nous voulons du travail."

Elle avait marché sur Province House, siège de l'Assemblée législative, avant de se rendre aux bureaux de l'assurance-chômage.

À LA JOINTION DE LA ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL TEL. 548-8337

Réunis dans un même programme, suspense-action-comédie.

LE SPECTACLE LE PLUS INGENIEUX DE L'ANNEE.

SENSATIONNEL! FILM A SENSATION

MARATHON MAN

LA CITE DES DANGERS

LE COUREUR DE MARATHON

SAGUENAY 2

7h00 LA PROJECTION DEBUTE VERS 7H30-ES MOINS DE 14 ANS GRATUIT

Quel enjeu peut valoir la terreur de **14 ANS**

LES CHIENS de Mer

V.F. de "THE DEEP"

20 FILM

ET QUELQUES BONNES SCENES SUR L'ECRAN AUSSI!

GINE-PARC

place du royaume 1 **saguenay**

bellevue

LEE VAN CLEEF-JACK PALANCE-RICHARD BOONE **14 ANS**

LES IMPITOYABLES

capitol

Le soir à 7h30 p.m.

GODZILLA 1980 **POUR TOUS**

La plus formidable BATAILLE DE MONSTRES jamais portée à l'écran.

LA FÊTE SAUVAGE

impérial **A** **ZAMBO**

7h00 p.m.

LES CINÉMAS FRANCE FILM

LES RESCAPÉS DU FUTUR **POUR TOUS**

CENTRE TERRE

7^e CONTINENT

Tous les soirs à 7h30 p.m.

cartier **centre**

RÈGLEMENTS DE FEMMES **sexe** **14 ANS**

A.O.C. CORAL dangereux

BANK

ELLE NE RECULE DEVANT RIEN

A 7h15 p.m. A 7h30 p.m.

place du royaume 2 **élysee**

VOL AU DESSUS D'UN NID DE COUCOU **14 ANS**

LE SOUTERRAIN

place du royaume 3

Démarrez bien l'hiver avec MOR-POWER

... fiable et très avantageuse



Garantie de remplacement de 42 mois

Batterie TURBOFIRE MARK II Groupe 22F

44⁹⁵ avec reprise

Sans reprise: *2.00 en sus

Notre plus puissante batterie conventionnelle! Regorgeant d'énergie, notre Turbofire offre un énorme ampérage pour démarrer par grand froid et pour suffire à tous les accessoires. Bac mince mais robuste en polypropylène translucide pour voir le niveau du liquide. Renforts de Dynel fibreux sous les plaques pour résister aux vibrations et surcharges et pour uniformiser l'usure. . . . un meilleur service pour vous!

TURBOFIRE sans entretien

La dernière batterie que vous achèterez pour votre auto actuelle (voyez sa garantie). En éliminant l'antimoine et en utilisant des plaques au calcium et plomb, on a réduit le bouillonnement et on a pratiquement éliminé l'évaporation au point que vous n'aurez peut-être jamais à ajouter d'eau, ce qui lui assure plus de puissance au démarrage à froid et plus de probabilité de longévité qu'aux batteries conventionnelles. Bac fortement renforcé.



GARANTIE

La batterie Turbofire SE est garantie aussi longtemps que vous gardez l'auto où elle fut initialement installée.

Groupe 22F 49⁵⁹ avec reprise

Sans reprise: *2.00 en sus

Voici quelques exemples Prix modiques similaires pour autres autos courantes	Mor-Power Dual Duty	Turbofire Mark II	Turbofire sans entretien
GROUPE 22F American Motors 1969-77, 6 cyl. et V8 290, 304; Chevelle, Chevy II, Camaro 1962-70, 6 cyl., V8 283, 307, Bobcat, Comet, Granada, Maverick, Monarch, Pinto 1974-77	37 ⁹⁵	44 ⁹⁵	49 ⁹⁵
GROUPE 24 & 24F Grosses Chevrolet et Pontiac 1962-70 (bornes dessus), V8 327, 350, 396 et 400; grosses Dodge et Plymouth 1965-77, 6 cyl. et V8 273, 318, 360 et 400; grosses Ford, Mercury et Meteor 1965-77, 6 cyl. et V8 289, 302, 351, 352 et 390, toutes Datsun 1971-77; Toyota 1968-77, 4 cyl.	41 ⁹⁵	49 ⁹⁵	58 ⁹⁵
GR. 27 & 27F Grosses Buick 1963-70 (bornes dessus), V8 401, 425, 430, 455; fabric. Chrysler 1965-77, V8 383, 400, 440; grosses Ford, Merc., Meteor 1965-77, V8 400, 427, 428, 429, 460	45 ⁹⁵	52 ⁹⁵	65 ⁹⁵
GROUPE 72 Nova, Ventura II, Firebird, Astre, Monza, Chevette, Skyhawk, Vega 1970-77 et Tempest 4 & 6 cyl. (bornes latér.)	39 ⁹⁵	47 ⁹⁵	51 ⁹⁵
GROUPE 74 Chevrolet, Pontiac canadienne 1971-77, V8 305, 350 et 400 (à bornes latérales)	44 ⁹⁵	53 ⁹⁵	58 ⁹⁵
GROUPE 77 Grosses Buick et Olds 1971-76 à moteur V8 455 (à bornes latérales)	47 ⁹⁵	56 ⁹⁵	—
Prix avec reprise . . . Sans reprise: \$2.00 en sus	Pose de batterie: \$1.50 en sus		



Garantie de remplacement de 30 mois

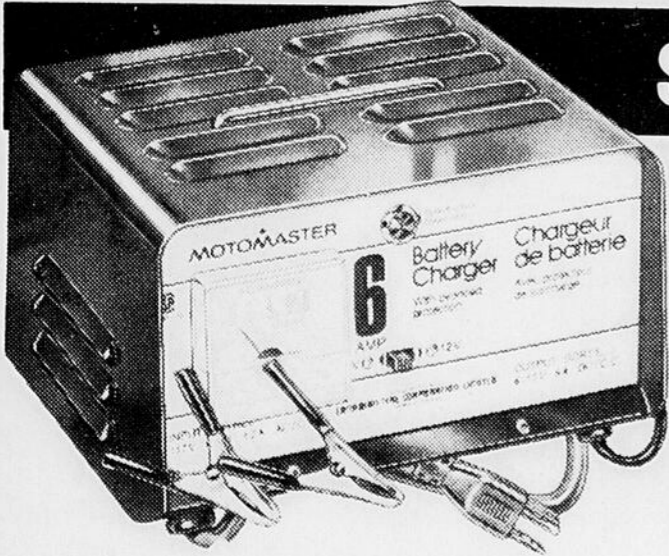
Utilisez votre Carte Canadian Tire

Mor-Power Dual Duty Group 22F 37⁹⁵ avec reprise

Sans reprise: *2.00 en sus

Cette excellente batterie tout service est l'une de nos plus demandées pour sa grande performance à prix très avantageux. Elle offre beaucoup d'énergie à prix modique. Bac en polypropylène à paroi mince, de haute résistance, renforcé d'un dessus unifié d'une pièce. Barres-bouchons en plastique, pour remplissage facile; bornes scellées Armour-Sealed évitant la séparation et la contamination; grilles renforcées de Dynel fibreux, contre les vibrations.

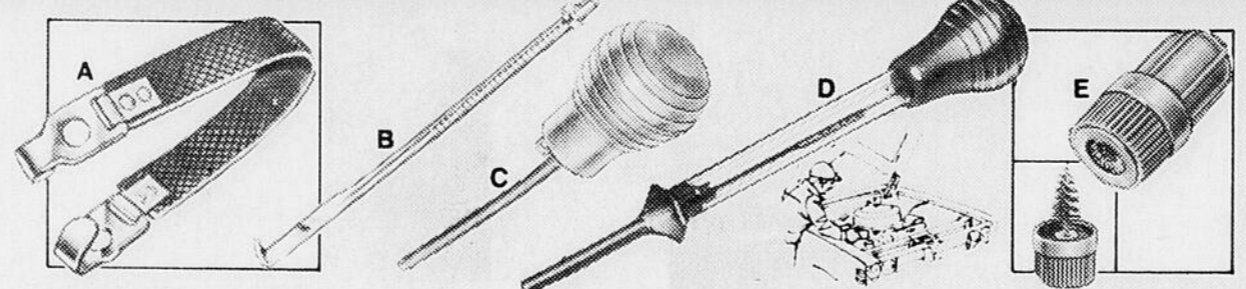
Soignez-la bien pour qu'elle dure plus!



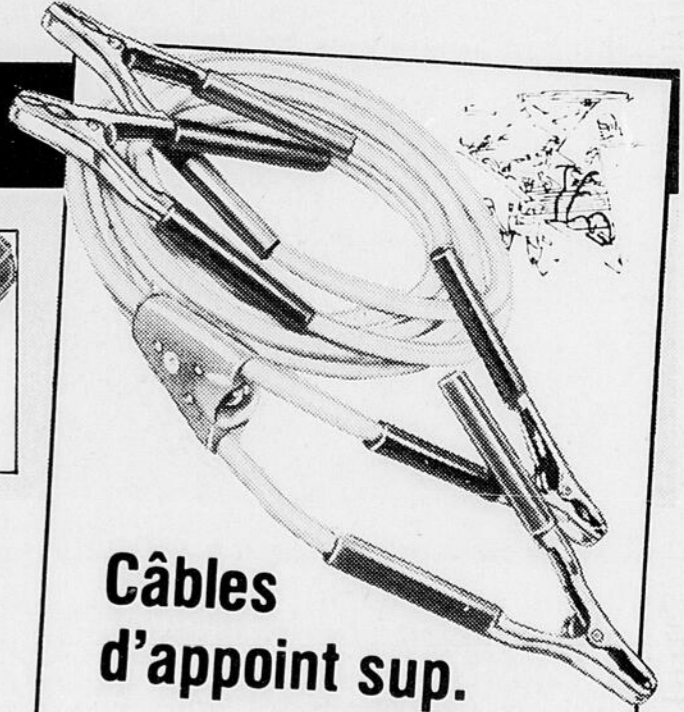
Chargeur de batterie Motomaster 6 et 12 V

Chargeur de 6 A; un commutateur permet de charger à volonté en 6 ou 12 volts. Indicateur lumineux de polarité réduisant les branchements incorrects. Avec ampèremètre. Fonctionne sur courant domestique normal. 21⁴⁹

Chargeur automatique Evite la surcharge. 12 V; 6 A. 29⁹⁵



- A. Courroie de transport** 17"; pour batterie 1¹⁹
- B. Boulons de fixation** Pour plus, sauf Ford, importées 85¢ ch.
- C. Poire de remplissage** Sans éclaboussures. 11" de long 1³⁵
- D. Hydromètre de batterie** Indique la qualité du liquide 2⁶⁹
- E. Nettoie-bornes/cosses** Fort plastique. Avec dessus, étui 1³⁹
- Pour Ford 75¢ ch.
- Pour importées 65¢ ch.



Câbles d'appoint sup.

Avec éclairage incorporé 11⁴⁹

L'éclairage facilite la fixation des pinces à la 2^e batterie la nuit. Fils n° 6 en cuivre, pinces de 200 A. Pour 12 volts.



Épargnez! BILLETS-BONIS AU COMPTANT

JONQUIERE
693, boul. St-François.
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
Place du Royaume

ALMA
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834